



OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

**RAPPORT
ANNUEL
2011**

PRODUCTION

Coordination de la rédaction

Luc Doray

Collaboration à la rédaction

Louis-Alexandre Cazal

Luc Doray

Olivier Légaré

Lizon Levesque

Anik Pouliot

Révision

Lizon Levesque

Traduction

Joanne Gibbs

Photographies

Richard Lefebvre

François Pelletier

Conception graphique

Sextans

Dépôt légal - Bibliothèque
et archives nationales du Québec, 2012

Dépôt légal - Bibliothèque
et archives, Canada 2012

ISBN 978-2-924002-03-2 (imprimé)

ISBN 978-2-924002-04-9 (PDF)

Version disponible sur le site Internet :

www.ocpm.qc.ca

English paper version available upon request

English PDF available on Internet website





OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

Monsieur Harout Chitilian
Président du conseil municipal
Ville de Montréal
Montréal (Québec)

Monsieur le Président,

Conformément à la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4), j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel 2011 de l'Office de consultation publique de Montréal.

Le présent rapport rend compte des activités de l'Office pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente de l'Office de consultation publique de Montréal,

Louise Roy

Le 1^{er} mai 2012

REMERCIEMENTS

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tient à remercier tous ses collaborateurs pour leur contribution à la promotion des activités de l'Office en 2011.

L'OCPM profite également de l'occasion pour remercier les groupes, organismes, citoyens, fonctionnaires et promoteurs qui ont participé aux diverses consultations publiques.

Les séances de consultation publique tenues par l'Office ont connu un franc succès grâce à l'implication de tous les employés, professionnels, cadres et élus des arrondissements et des services centraux qui ont apporté leur aide et expertise pour assister les citoyens et les commissaires dans la compréhension des projets et des enjeux.

Sans la bonne volonté de tous, les consultations publiques de l'OCPM n'auraient pas atteint leur objectif premier, de transmettre l'information et les données pertinentes sur les divers projets aux Montréalaises et aux Montréalais, en vue de recueillir leur opinion et leurs commentaires.



TABLE DES MATIÈRES

Le message de la présidente	5
La mission et le mandat de l'Office	8
Les consultations	10
Le bilan des communications	27
Les relations extérieures de l'Office	29
Le budget de l'Office	31
Annexe I	33
Notes biographiques de la présidente et des commissaires en 2011	
Annexe II	48
Extraits de la Charte de la Ville de Montréal	
Annexe III	53
Organisation, pratiques et code de déontologie	
Annexe IV	60
Liste des employés et collaborateurs en 2011	



OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE



L'année 2011 a apporté plusieurs défis d'envergure à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM). L'Office a consulté les Montréalais sur onze projets, en plus de mener à terme certains mandats entrepris en 2010. Avec le projet d'agrandissement du CUSM sur la montagne, les préoccupations que soulève toujours l'extension des institutions en dehors de leur empreinte historique sur la montagne ont ressurgi. Le redéveloppement du site du Centre Raymond-Préfontaine a confirmé les défis que pose le développement résidentiel sur des terrains contaminés et l'intégration sociale de nouveaux arrivants à une communauté qui craint les effets de la gentrification. La répartition d'infrastructures de traitement des matières organiques résiduelles sur quatre sites distribués aux quatre coins du territoire de l'agglomération a rappelé, par ailleurs, l'enjeu d'une distribution équitable d'équipements collectifs dont les impacts potentiels soulèvent souvent des inquiétudes.

Les célébrations du 375^e anniversaire de Montréal ont également accaparé temps et énergie dans le cadre d'un exercice particulier d'échanges et de discussions organisés à la demande du comité exécutif de la Ville et du Bureau du 375^e anniversaire de Montréal. Plus de 340 citoyens provenant de tous les arrondissements et d'une gamme très variée de milieux ont participé aux séances. Un vaste éventail d'idées et de propositions a émergé de ces rencontres et j'ai eu l'occasion d'en présenter l'essentiel le 8 novembre dernier, à l'occasion d'un grand rassemblement organisé par le Bureau.

Les consultations de cette année ont aussi été marquées par trois dossiers traitant de la planification d'une reconstruction dynamique de larges secteurs du centre-ville de Montréal. En effet, comme annoncé l'an dernier, nous avons examiné deux Programmes particuliers d'urbanisme (PPU) aux deux extrémités de l'arrondissement de Ville-Marie. Le premier, le PPU du Quartier des grands jardins, couvre le territoire à l'ouest de la rue Guy jusqu'aux limites de Westmount. Le deuxième, le PPU du quartier Sainte-Marie, s'intéresse à l'extrémité est de l'arrondissement. De plus, une commission de l'Office s'est penchée sur une quarantaine de modifications aux cartes de hauteurs et de densités du centre-ville.

Dans ces trois cas, il s'agissait de solliciter les points de vue des citoyens et de la société civile sur les paramètres qui devraient encadrer le développement de ces vastes secteurs stratégiques. Au terme des consultations, les élus autorisent des modifications réglementaires qui, par la suite, permettent notamment aux promoteurs immobiliers qui s'y conforment d'aller de l'avant avec leur projet *de plein droit* sans autre forme de consultation publique. Dans les cas où des ajustements réglementaires deviennent nécessaires, l'approche par projets particuliers est alors utilisée.

C'est une formule intéressante dans la mesure où elle évite des interventions ad hoc, sans vue d'ensemble, comme cela a été trop souvent reproché aux projets de la Ville dans les dernières années. Cependant, ces processus de consultation et d'approbation des projets dans le centre-ville soulèvent aussi des inquiétudes. Il nous faudra être attentifs à ce que ces outils ne deviennent pas des paravents pour rendre conformes, sans qu'il y ait de débats, des projets qui risquent de changer considérablement le profil de certains secteurs, particulièrement au centre-ville.

Par ailleurs, à l'occasion de l'examen du *Cadre de révision des hauteurs et densités du centre-ville*, on a soulevé l'idée d'alléger la procédure d'approbation des projets en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville et de faire en sorte que les procédures d'étude et d'approbation offrent plus de souplesse, afin de faciliter, dans le centre-ville, la réalisation des projets tout en assurant un niveau suffisant d'intégration. Justement parce qu'il s'agit du cœur stratégique de la ville, l'Office tient à indiquer l'importance d'y maintenir des mécanismes de consultation crédibles. L'idée avancée par l'arrondissement de Ville-Marie nécessite un examen détaillé et nous croyons que la révision publique de la Politique de consultation publique de la Ville constitue le forum approprié pour ce faire.

L'OFFICE RECOMMANDE

- > *que la révision statutaire de la Politique de consultation publique de la Ville soit l'occasion d'examiner l'impact de tout nouveau processus de consultation et d'approbation des projets dans le centre-ville;*
- > *que cet examen réfère non seulement aux processus de consultation, mais également aux volets administratifs des processus d'approbation des projets, dans le but de circonscrire au mieux les problèmes et d'identifier les meilleures solutions.*

Au fil de l'année, nous nous sommes intéressés au cheminement de l'Avant-projet de loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme. Ce projet législatif a fait l'objet de consultations particulières au cours de l'été et de l'automne par la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale. En décembre, le ministre déposait un projet de loi formel sur cette question, le PL 47. Il s'agit d'une vaste réforme de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU).

Beaucoup de questions sont apparues, dont l'une qui a particulièrement retenu l'attention. Il s'agit de la possibilité pour les municipalités de créer des zones franches à l'intérieur desquelles les recours référendaires seraient abolis pour être remplacés par un processus de consultation convenu par la municipalité. Le projet de loi définit un certain nombre de critères pour créer ces zones. Dans le cas de la Ville de Montréal, il existe déjà une situation qui suspend le recours référendaire. Il s'agit du recours par le conseil municipal à l'article 89 de la Charte. Dans ces cas, le recours référendaire est remplacé par l'obligation de tenir une consultation publique par l'OCPM. Ainsi, les citoyens bénéficient de l'examen du règlement par le tiers neutre que constitue l'Office. C'est un mécanisme qui fonctionne de façon satisfaisante depuis plusieurs années. Nous croyons donc qu'il devrait s'appliquer, pour Montréal, dans le territoire des éventuelles zones franches.

L'OFFICE RECOMMANDE

> *qu'à Montréal, toutes les consultations dans le territoire des éventuelles zones franches prévues au projet de loi 47 soient tenues par l'Office de consultation publique de Montréal.*

En plus des consultations et de la réflexion sur le projet de loi 47, l'année a été riche au chapitre des échanges internationaux. Ainsi, grâce au soutien financier du Fonds franco-québécois de coopération décentralisée, nous avons entrepris une coopération soutenue avec les équipes de consultation publique du Grand Lyon, notamment par la tenue d'un séminaire conjoint,

à Montréal, en octobre dernier. Une collaboration fructueuse s'est aussi établie avec l'Association internationale des maires francophones (AIMF). C'est dans le cadre des activités de cette association que l'Office a donné un séminaire de trois jours de formation à la consultation publique à l'intention d'une quarantaine d'élus municipaux du Sénégal. Cette formation s'est tenue en septembre à Saint-Louis du Sénégal. L'AIMF a aussi contribué à la venue d'une délégation de la ville d'Érévan, la capitale de l'Arménie, permettant à nos invités de se familiariser à l'ensemble des mécanismes de consultation publique de notre ville. Par ailleurs, l'Office a été à même de présenter son travail lors d'une des séances plénières du congrès de Métropolis, l'Association mondiale des grandes métropoles.

En 2012, l'OCPM fêtera ses dix ans d'existence. Au cours de toutes ces années, l'Office et ses pratiques ont beaucoup évolué et cela se poursuivra sans doute. Nous comptons, au cours de l'automne qui vient, marquer cette importante étape de notre courte histoire.



La présidente, Louise Roy



LA MISSION ET LE MANDAT DE L'OFFICE

LA MISSION

Créé par l'article 75 de la Charte de la Ville de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal a pour mission de réaliser des mandats de consultation publique relativement aux différentes compétences municipales en urbanisme et en aménagement du territoire, et à tout projet désigné par le conseil municipal ou le comité exécutif.

LE MANDAT

Organisme indépendant dont les membres ne sont ni des élus ni des employés municipaux, l'Office de consultation publique de Montréal, actif depuis septembre 2002, reçoit ses mandats du conseil municipal et du comité exécutif.

LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL DÉFINIT AINSI LE MANDAT DE L'OCPM:

- 1° proposer des règles visant à encadrer la consultation publique faite par une instance de la Ville responsable de cette consultation en vertu de toute disposition applicable afin d'assurer la mise en place de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces;
- 2° tenir une consultation publique sur tout projet de règlement révisant le plan d'urbanisme de la ville;
 - 2.1° tenir une consultation publique sur tout projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de la ville, à l'exception de ceux adoptés par un conseil d'arrondissement;
- 3° tenir, sur tout projet désigné par le conseil ou le comité exécutif de la Ville et à la demande de l'un ou de l'autre, des audiences publiques sur le territoire de la ville.

Les articles 89 et 89.1 prévoient également que l'OCPM devra tenir une consultation publique sur tout règlement que le conseil de la Ville pourrait adopter concernant la réalisation d'un projet relatif à :

- > un équipement collectif ou institutionnel: équipement culturel, hôpital, université, collège, centre de congrès, établissement de détention, cimetière, parc régional ou jardin botanique;
- > de grandes infrastructures: aéroport, port, gare, cour ou gare de triage, établissement d'assainissement, de filtration ou d'épuration des eaux;
- > un établissement résidentiel, commercial ou industriel situé dans le centre des affaires ou, s'il est situé hors du centre des affaires, dont la superficie de plancher est supérieure à 25 000 mètres carrés;
- > un bien culturel reconnu ou classé, un monument historique cité conformément à la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4) ou dont le site envisagé est situé dans un arrondissement historique ou naturel ou dans un site du patrimoine au sens de la Loi.

Le 7 décembre 2005, le décret 1213-2005 modifiant la Charte de la Ville de Montréal a été adopté par le gouvernement. Ce décret permet au Conseil d'agglomération, conformément à la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., c. E-20.001), d'autoriser des projets relevant de ses compétences n'importe où sur son territoire, et de confier la consultation publique à l'Office de consultation publique de Montréal. Cette disposition est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006.

Le 12 juin 2008, le projet de loi 82 qui modifiait l'article 89.1 de la Charte de la Ville de Montréal était sanctionné afin que, dans le cadre du processus d'approbation référendaire en vertu du paragraphe 4 de l'article, le territoire de référence soit celui du ou des arrondissements dans lesquels est situé un projet. Soulignons que cette modification ne s'applique qu'aux projets situés en tout ou en partie dans l'arrondissement historique du Vieux-Montréal.

Le 20 juin 2008, était sanctionné le projet de loi 22 qui redonne au conseil de ville le pouvoir, conjointement avec les conseils d'arrondissement, de prendre l'initiative d'une modification au plan d'urbanisme sur un objet sur lequel porte déjà un projet de modification adopté par le conseil de ville. Par suite de cette modification, les fonctions de l'Office ont été revues afin de lui attribuer la responsabilité de la consultation publique sur toute modification au plan engagée par le conseil de la Ville.



LES CONSULTATIONS

En 2011, l'Office de consultation publique de Montréal s'est vu confier un certain nombre de mandats, dans le domaine du développement immobilier, dans celui de l'examen de propositions d'aménagement du territoire dans de larges secteurs de la Ville et dans des modifications règlementaires ne correspondant pas à des projets précis à réaliser. L'Office a réalisé cette année trois mandats pour lesquels il avait reçu un premier mandat en 2010. Ainsi, un Programme particulier d'urbanisme (PPU) a été soumis à la consultation pour la section ouest de l'arrondissement de Ville-Marie dénommée Quartier des grands jardins. Cet exercice couvrait un secteur environnant le centre-ville ouest jusqu'à la limite de la Ville de Westmount. De la même façon, à l'autre extrémité de l'arrondissement, un autre PPU a fait l'objet d'une vaste consultation. Il s'agissait du réaménagement du secteur Sainte-Marie, de la rue Champlain jusqu'aux limites de l'arrondissement Ville-Marie à l'est, de la rue Sherbrooke au fleuve Saint-Laurent. Le troisième mandat de 2010 portait sur un énoncé de développement pour le centre-ville. Finalement, le mandat a été modifié en cours de route et la consultation a porté sur des modifications aux hauteurs et densités, une quarantaine en tout, pour le centre-ville.

Un autre projet de nature réglementaire a fait l'objet de consultations. Il s'est agi de modifications au document complémentaire au plan d'urbanisme portant sur l'installation d'antennes de télécommunication sur le territoire de la Ville. Cette consultation faisait suite à l'examen par un comité spécial du conseil municipal de cette problématique. Deux projets immobiliers ont aussi fait l'objet de consultations publiques. Le premier portait sur la construction de condominiums sur le site de l'ancien Centre Raymond-Préfontaine dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie. Le projet prévoyait aussi une réhabilitation de l'édifice du Centre. La deuxième consultation revisitait le projet d'agrandissement du Campus de la Montagne du Centre universitaire de santé McGill. Des modifications importantes par rapport au projet examiné en 2008 ont obligé une nouvelle consultation sur le projet remanié.

Par ailleurs, pour la première fois depuis que des dispositions législatives le permettent, l'Office a reçu un mandat du conseil d'agglomération portant sur l'installation d'équipements de biométhanisation et de compostage dans quatre secteurs de l'île de Montréal, qui correspond au territoire de l'agglomération. Deux de ces secteurs se trouvaient dans le territoire de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Villieray - Saint-Michel - Parc-Extension et dans celui de LaSalle; les deux autres dans les villes liées de Dorval et Montréal-Est.

Finalement, l'Office a tenu une série de consultations à la demande du Bureau du 375^e anniversaire de Montréal après en avoir reçu le mandat du comité exécutif. Cet exercice, un peu particulier par rapport à nos pratiques habituelles, a permis de rencontrer 340 citoyens dans de petits groupes afin que ceux-ci puissent s'exprimer sur leur vision de ces festivités qui se dérouleront en 2017. Cette consultation a aussi connu un grand succès.

Au cours des consultations, et tout en demeurant fidèle aux pratiques sur lesquelles l'organisme fonde sa crédibilité, l'Office a poursuivi ses efforts de déploiement d'une variété d'instruments permettant de rejoindre un plus grand nombre de Montréalaises et Montréalais et de mieux répondre aux différents contextes d'implantation des projets et des politiques municipales. On pense ici en particulier à l'utilisation des médias sociaux et à des interventions en ligne des citoyens sur le site internet de l'Office.

Au total, environ 3 000 Montréalaises et Montréalais ont participé aux consultations publiques de l'Office cette année, notamment à l'occasion de 42 séances publiques au cours desquelles 251 mémoires ont été déposés.



DÉSIGNATION

Projet de développement résidentiel du site du Centre Raymond-Préfontaine



RÉSOLUTION

Il est résolu d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (O4-O47) », afin de créer un nouveau secteur de densité sur les terrains constitués des lots 3 635 817 et 4 728 132 du cadastre du Québec, situés au sud de la rue Rachel Est, et, de part et d'autre de la rue Marcel-Pepin (partie ouest du site de l'ancien centre Raymond-Préfontaine) et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée de consultation publique conformément à la loi.

DATES CLÉS

Séance d'information :
4 mai 2011

Audition des mémoires :
25 mai et 26 mai 2011

Dépôt du rapport :
12 juillet 2011

Diffusion du rapport :
9 août 2011

TERRITOIRE

Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

OBJET DE LA CONSULTATION

Le site du Centre Raymond-Préfontaine est localisé dans l'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie à environ 600 m de la station de métro Préfontaine. L'édifice, aujourd'hui connu sous le nom de Centre Raymond-Préfontaine, fut bâti en 1886 par l'architecte Adolphe Levesque. Construit par les autorités municipales, le bâtiment est le premier hôpital civique administré par la Ville de Montréal et destiné au contrôle des épidémies de variole.

Le projet proposé serait construit de part et d'autre de la rue Marcel-Pepin, sur la portion ouest, puisque la portion est du site est déjà occupée par les logements sociaux bâtis en 2004. Il comprendrait 253 unités de condos réparties dans trois bâtiments, totalisant un investissement de 63 M\$.

L'emplacement situé à l'est de la rue Marcel-Pepin fut occupé par une carrière, par la suite utilisé par l'ancien hôpital pour l'élimination de ses déchets. En raison

de la contamination élevée de cette portion du site, la Ville de Montréal exige du promoteur une approche de gestion de risques pour la construction du bâtiment projeté à cet endroit. Le bâtiment ne comporterait donc pas de logements, ni de garage ou d'espaces de rangement en sous-sol. Il reposerait sur une dalle structurale en béton soutenue par des pieux avec un sous-sol constitué d'un vide sanitaire.

L'ensemble du projet comprendrait, selon les plans du promoteur, une variété de typologies de logement afin de répondre aux besoins d'une mixité de clientèles. L'ensemble du site qui serait développé par le promoteur comporterait 35% de studios et de logements d'une chambre à coucher, 50% de logements de deux chambres à coucher et 15% de logements de trois chambres à coucher. De plus, sur l'ensemble des unités, 15% des logements seraient traversants et 10% seraient accessibles directement de l'extérieur.

SOMMAIRE DE L'AVIS DE LA COMMISSION

D'entrée de jeu, la commission s'est prononcée en faveur du projet soumis, sous réserve des recommandations visant à bonifier le projet. La commission reconnaît les efforts du promoteur pour réaliser son projet dans une perspective de développement durable.

Toutefois, la commission formule un certain nombre de recommandations visant à bonifier cette approche, notamment aux chapitres social, communautaire et environnemental.

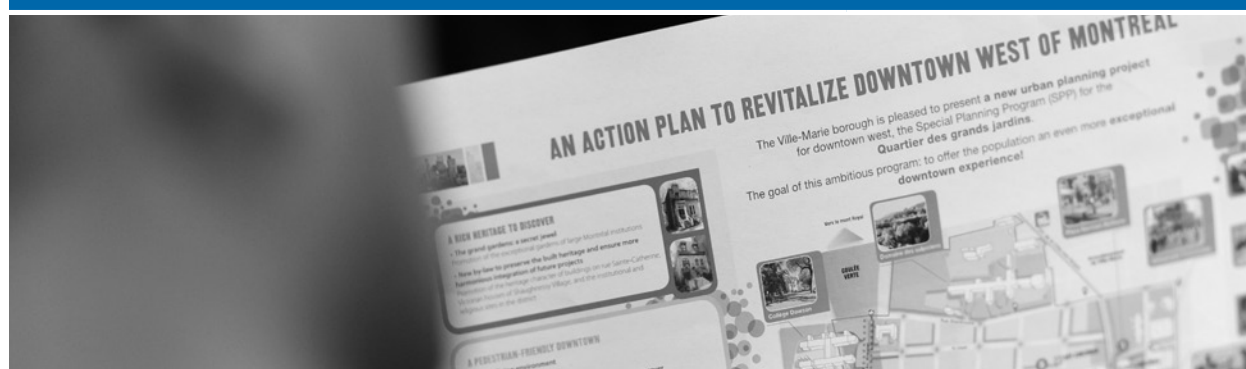
Le projet résidentiel s'insère dans un site où sont déjà construits 122 logements sociaux et communautaires. L'importance de prendre des mesures favorisant la mixité sociale et de créer un milieu de vie harmonieux

sur le site n'a pas échappé à la commission. Parmi ces mesures, la commission recommande d'intégrer un certain nombre de condos abordables au projet et la création d'une salle communautaire ouverte à tous au rez-de-chaussée du Centre Raymond-Préfontaine. De même, l'aménagement d'un deuxième parc dédié à des aires de jeux pour enfants contribuera à bâtir un milieu de vie agréable pour tous les résidents du site, notamment pour les familles avec enfants.

Enfin, une attention particulière devra être apportée à la gestion et au suivi de la décontamination prévue des terrains.

DÉSIGNATION

Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des grands jardins



RÉSOLUTION

Il est résolu d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (O4-047) » afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du Quartier des grands jardins et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée de consultation publique conformément à la loi.

DATES CLÉS

Séances d'information:
28, 29 et 30 mars 2011

Audition des mémoires:
20, 26 et 27 avril 2011

Dépôt du rapport:
19 juillet 2011

Diffusion du rapport:
9 août 2011

TERRITOIRE

L'arrondissement de Ville-Marie

OBJET DE LA CONSULTATION

L'arrondissement de Ville-Marie propose un Programme particulier d'urbanisme (PPU) pour la portion ouest de son territoire dénommée « Quartier des grands jardins ». Le PPU est un exercice de planification détaillée qui s'applique sur un territoire donné et qui, une fois complété, devient une composante du Plan d'urbanisme de la municipalité.

Ce PPU s'articule autour de trois grandes orientations desquelles découlent des objectifs. La première de ces orientations est la mise en valeur du patrimoine. Ses objectifs sont de protéger et mettre en valeur le caractère patrimonial des grandes institutions du quartier, révéler et valoriser les paysages urbains exceptionnels du quartier et préserver les bâtiments d'intérêt patrimonial.

La deuxième orientation concernant la qualité des milieux de vie, le PPU a pour objectifs d'augmenter la proportion d'espace vert du quartier, consolider

le caractère résidentiel du quartier en améliorant la qualité de l'habitat et des services communautaires et implanter une stratégie locale de développement durable. Enfin, la dernière orientation relative au dynamisme économique passera par la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et le soutien du développement des activités du campus de l'Université Concordia et des autres institutions du quartier.

L'autre volet majeur du PPU concerne le réaménagement du square Cabot et de ses abords. Ce réaménagement consiste en un agrandissement vers l'est, l'aménagement d'un nouveau jardin sur l'actuel terrain de stationnement situé dans la partie est du terrain de l'Hôpital de Montréal pour enfants, le remembrement de la place Henri-Dunant et de la rue Lambert-Closse et l'aménagement de terre-pleins végétaux au centre de l'avenue Atwater et du boulevard René-Lévesque.

SOMMAIRE DE L'AVIS DE LA COMMISSION

Le Programme particulier d'urbanisme pour le Quartier des grands jardins était attendu. Il répondait à un besoin et plusieurs le réclamaient depuis nombre d'années déjà. L'enjeu de fond était l'identification des mesures propres à mettre en valeur les qualités du quartier pour en faire un milieu de vie accueillant et convivial. À l'instar de la plupart des citoyens et des organismes qui se sont prononcés, la commission considère que ce PPU est le bienvenu et qu'il constitue un bon outil pour guider la revitalisation d'un quartier qui recèle beaucoup de potentiel, mais qui a encore besoin d'un sérieux coup de barre.

Toutefois, pour donner les résultats attendus, il doit être bonifié et plusieurs de ses propositions méritent d'être précisées. La commission a formulé des recommandations à l'égard de plusieurs des objectifs et des mesures avancées par le projet préliminaire de PPU, que ce soit à propos de la protection patrimoniale, de l'habitation, de la sécurité, des espaces verts ou des autres enjeux soulevés. En voici quelques-unes :

La commission recommande que la Ville de Montréal et l'arrondissement de Ville-Marie :

- a) poursuivent avec vigueur la mise en application du Plan d'action ciblé en itinérance en concertation avec les organismes du milieu;
- b) accordent une attention particulière à la problématique de l'itinérance autochtone;
- c) tiennent régulièrement la population du quartier au courant des progrès accomplis et des prochaines étapes de leur action.

La commission recommande de travailler dès maintenant à la création d'un centre communautaire, en partenariat avec les organismes intéressés et d'en faire état dans la version finale du projet de PPU.

La commission recommande à la Ville de Montréal et à l'arrondissement de Ville-Marie:

- a) d'affecter, dès que possible, au territoire du PPU une partie des budgets consacrés par le gouvernement du Québec au logement communautaire et abordable;
- b) d'appliquer de façon rigoureuse la Stratégie d'inclusion de logements abordables et, si possible, mandater la SHDM dans la mise en branle des projets;
- c) d'intégrer l'ensemble de ces éléments dans la version finale du PPU.

La commission recommande que tout changement de vocation des bâtiments institutionnels et toute demande d'agrandissement de l'enveloppe bâtie soient assujettis à des conditions explicites visant:

- a) la conservation de l'intégrité des lieux patrimoniaux, y compris le rapport des bâtiments aux terrains institutionnels et,
- b) l'accès et la réaffectation des lieux appropriés dans le but de satisfaire les besoins en espaces verts de la population du quartier, mais de façon compatible avec la qualité de vie des personnes qui résident dans les édifices institutionnels.

La commission recommande que l'éventuel règlement sur les PIIA, au chapitre du patrimoine résidentiel privé, couvre explicitement, en plus du village Shaughnessy, le secteur de la rue Souvenir, de même que les lieux significatifs situés au nord de la rue Sainte-Catherine, y compris sur la rue Sherbrooke.

La commission recommande que la zone couverte par le rehaussement à 44 mètres des hauteurs maximales en vertu du Plan d'urbanisme s'étende jusqu'à la rue Bishop, à la condition de garantir la protection patrimoniale des bâtiments jugés remarquables sur la rue Sainte-Catherine.

La commission recommande à l'arrondissement de Ville-Marie de travailler préalablement à mettre en place les conditions nécessaires pour assurer le succès de l'aménagement du parc prévu dans le PPU:

- a) en proposant des alternatives viables qui permettraient de compenser la perte des espaces de stationnement public;
- b) en prenant les moyens nécessaires pour faire face aux problèmes de sécurité qui se manifestent actuellement et ceux qui sont appréhendés;
- c) en proposant un aménagement qui réponde notamment aux préoccupations exprimées quant à la géométrie du lieu;
- d) en invitant, sur cette base, les résidents du secteur à participer à l'élaboration de la programmation du projet à partir de laquelle la conception s'effectuera.

La commission recommande:

- a) que l'arrondissement précise davantage le budget d'investissement nécessaire pour l'ensemble des travaux envisagés sur le territoire du PPU du Quartier des grands jardins;
- b) qu'il établisse l'échéancier requis pour mener à bien ces travaux, pour élaborer son règlement sur les PIIA et pour mettre en branle ou mener à terme les autres initiatives proposées.

Par delà les recommandations ponctuelles, la commission accorde une importance particulière aux conditions de mise en œuvre du PPU. Elle insiste donc sur la nécessité d'un financement à la hauteur des projets, d'un échéancier plus précis et d'un mécanisme de suivi qui laisse une large place aux partenariats avec le milieu.



DÉSIGNATION

Programme particulier d'urbanisme du quartier Sainte-Marie



RÉSOLUTION

Il est résolu d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (O4-047) » afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du quartier Sainte-Marie, et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée de consultation publique conformément à la loi.

DATES CLÉS

Séances d'information :
3, 11 et 12 mai 2011

Audition des mémoires :
1, 2 et 6 juin 2011

Dépôt du rapport :
30 août 2011

Diffusion du rapport :
13 septembre 2011

TERRITOIRE

L'arrondissement de Ville-Marie

OBJET DE LA CONSULTATION

L'arrondissement de Ville-Marie propose un Programme particulier d'urbanisme (PPU) pour la portion est de son territoire dénommée « quartier Sainte-Marie ». Le PPU est un exercice de planification détaillée qui s'applique sur un territoire donné et qui, une fois complété, devient une composante du plan d'urbanisme de la municipalité.

Trois objectifs/enjeux émergent de ce projet de PPU. En premier lieu, il s'agit d'orienter le développement du quartier autour de ses forces, soit sa proximité du centre-ville, et d'en faire un quartier vert. Le second

enjeu consiste à rétablir une densité plus près de celle d'un quartier qui jouit d'une telle proximité avec le centre-ville pour attirer davantage de résidents dans le secteur. Enfin, le troisième enjeu consiste en un repositionnement économique axé sur la culture. En plus, le PPU identifie des pôles prioritaires d'intervention soit la rue Ontario, le pôle Frontenac, le secteur de la JTI-Macdonald et le secteur Parthenais.

SOMMAIRE DE L'AVIS DE LA COMMISSION

Le PPU du quartier Sainte-Marie est l'aboutissement d'un travail de longue haleine de l'arrondissement en collaboration avec les instances concernées et les organismes du milieu. Il permet de préciser et de modifier le Plan d'urbanisme de la Ville dans le quartier Sainte-Marie et d'amorcer la révision censément quinquennale du prochain Plan d'urbanisme, prévue en 2013. De plus, la discussion du PPU dans le cadre d'une consultation publique élargie permet d'inscrire la fonction proprement urbanistique du PPU dans un exercice social et politique plus englobant. La commission estime qu'il s'agit d'un moment très important et d'une grande richesse qui représente pour le quartier une opportunité exceptionnelle.

L'exercice de la consultation publique a permis également d'établir les limites inhérentes à un PPU et la nécessité de son inscription dans des paramètres plus larges et plus englobant. Il suffit d'évoquer la situation de Montréal comme métropole, la complexité de la mise au point d'un plan local de déplacements par rapport à l'ensemble de la circulation véhiculaire montréalaise et du lien aux banlieues, l'avenir toujours incertain de la réfection de la rue Notre-Dame, le pont Jacques-Cartier et l'entrée de ville, le lien du quartier avec l'ouest et l'est de la ville, le concept évoqué de front de mer. Le défi ici est toujours de bien articuler le global, qui surdétermine l'horizon de pensée, et le local avec ses particularités, son histoire, et qui demeure le territoire où les interventions doivent avoir lieu.

Selon la commission, il est important de bien cibler les enjeux que suscite la restructuration du quartier ainsi que leur portée dans la version définitive du PPU. Elle est donc d'avis que l'Administration, par le biais de son PPU, devrait se positionner clairement par rapport à ces enjeux, indépendamment de leur horizon temporel. Elle devrait également exercer un leadership plus audacieux et entamer le plus tôt possible les processus de concertation préalables aux décisions qui devront être prises.

Dans son rapport, la commission a souvent insisté sur la nécessité d'effectuer des études et de mieux intégrer des informations déjà existantes, mais dispersées dans l'appareil. Tout cela pour bonifier le travail à faire. La commission est d'avis que ces demandes complémentaires ne représentent pas un travail considérable, car l'arrondissement a déjà en mains la plupart des informations nécessaires. Dans ce contexte, la commission suggère que le PPU, une fois modifié et approuvé, soit mis en œuvre le plus rapidement possible, au moins pour ce qui peut être considéré comme la première phase du projet. Cette phase initiale comprendrait l'aménagement de la Place Frontenac en une place publique ouverte dans le cadre plus large du réaménagement de la rue Ontario. Les programmes de rénovation de logements devraient être mis en place rapidement. Il est important également de poursuivre sans relâche la concertation avec le milieu.

Selon les propos tenus lors de l'audience, l'horizon prévu de l'implantation du PPU est d'environ cinq ans. Mais, l'ampleur et la complexité du projet et les incertitudes évoquées plus haut sur un certain nombre d'éléments laissent présager un délai plus long. De plus, maître d'œuvre de son PPU, l'arrondissement n'a pas nécessairement tous les moyens de ses ambitions. La relance du quartier dépend de nombreux autres acteurs : les gouvernements supérieurs, les acteurs économiques majeurs, les grandes institutions, les acteurs sociaux du milieu. Dans ce contexte, le travail de concertation local enclenché depuis plusieurs années doit également être poursuivi sans relâche, car finalement, l'avenir d'une ville dépend d'abord et avant tout des acteurs qui la font, en commençant par les citoyens et citoyennes qui l'habitent.



DÉSIGNATION

Projet d'agrandissement de l'Hôpital général de Montréal - Campus de la Montagne (CUSM)



RÉSOLUTION

Il est résolu d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (O4-O47) » quant à l'affectation du sol, à la hauteur et au taux d'implantation, afin de rendre possible l'agrandissement de l'Hôpital général de Montréal (CUSM) et en tenant compte des mesures de protection et de mise en valeur élaborées à l'égard du mont Royal, et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue conformément à la loi.

DATES CLÉS

Séance d'information :

6 juin 2011

Audition des mémoires :

27 et 28 juin 2011

Dépôt du rapport :

30 août 2011

Diffusion du rapport :

13 septembre 2011

TERRITOIRE

L'arrondissement de Ville-Marie

OBJET DE LA CONSULTATION

L'Hôpital général de Montréal, aussi connu comme étant le Campus de la Montagne du Centre universitaire de santé McGill (CUSM), est localisé sur le flanc sud du mont Royal. Le complexe hospitalier inclut un bâtiment principal en « H », variant de sept étages pour les ailes donnant sur l'avenue des Pins, à 17 étages pour celles bordant l'avenue Cedar. Le site, soit un terrain d'environ 48 690 m², comprend également sept autres pavillons. Un premier projet de modernisation et d'agrandissement a été soumis en consultation publique en 2008, mais le volet « agrandissement » de ce projet n'a jamais été réalisé.

Le projet du CUSM actuel consiste en un redéploiement sur deux emplacements : le 1650, avenue Cedar, site actuel de l'Hôpital général et le 1750, avenue Cedar, une propriété voisine récemment acquise. Au total, l'agrandissement fait 27 309 m² de superficie de plancher, incluant les 10 816 m² de stationnements intérieurs. Il comprend, de plus, la rénovation d'unités de soins dans les bâtiments existants et un plan directeur des espaces verts. Le nombre total de cases de stationnement marquées au Campus de la Montagne serait porté à 1 076 sur le site et 331 cases hors site, pour un total de 1 407 unités.

SOMMAIRE DE L'AVIS DE LA COMMISSION

La principale recommandation du rapport concerne le bâtiment au 1750 Cedar. La commission croit, à la lumière des politiques municipales et dans l'état des démonstrations qui lui ont été faites, que l'acquisition et l'occupation du 1750 Cedar auraient pour résultat d'augmenter les nuisances subies par les résidents de l'avenue, dont le caractère largement résidentiel est confirmé par le Plan d'urbanisme. Ainsi, la commission conclut qu'elle ne peut recommander le changement d'usage proposé pour l'édifice du 1750 Cedar.

L'Hôpital général de Montréal est une institution située sur les flancs du mont Royal, aux portes mêmes du parc, à l'intérieur de cet ensemble fragile qu'est l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal. Une telle localisation constitue en quelque sorte un privilège. Mais, elle comporte également des obligations et des responsabilités, notamment celle de concevoir un projet de développement exemplaire du point de vue de l'environnement social et des

objectifs de protection à long terme de la montagne. Cela est d'autant plus vrai qu'il s'agit d'une institution publique: l'Hôpital général de Montréal a le devoir d'agir de façon responsable, compte tenu de sa localisation, mais aussi du fait qu'il soit redevable à plusieurs titres envers la population, comme pourvoyeur de soins et de services bien sûr, mais aussi comme citoyen corporatif soucieux que son développement respecte l'environnement à l'intérieur duquel il s'insère.

C'est à la lumière de cette obligation que la commission a examiné le projet d'agrandissement de l'Hôpital général de Montréal, et c'est ce qui l'a amené à n'en retenir qu'une partie seulement. Ce faisant, elle souhaite que le CUSM effectue les révisions nécessaires, de telle sorte que son projet puisse mieux s'intégrer à son milieu d'insertion composé à la fois d'une interface urbaine et d'une interface naturelle.

DÉSIGNATION

375^e anniversaire de Montréal: Opération *CARTE BLANCHE*



RÉSOLUTION

Le 20 avril 2011, l'OCPM a reçu le mandat du comité exécutif de la Ville de Montréal, de « soutenir le Bureau du 375^e dans le cadre de l'opération d'interpellation DESTINATION 2017 ».

DATES CLÉS

Rencontres de consultation:
du 13 mai au 20 septembre 2011

Dépôt du rapport:
25 octobre 2011

Diffusion du rapport:
8 novembre 2011

TERRITOIRE

La Ville de Montréal

OBJET DE LA CONSULTATION

L'OCPM a participé au déploiement de l'Opération *CARTE BLANCHE*, qui consistait en 34 tables d'interpellation citoyenne. Les groupes étaient formés de personnes recrutées par les arrondissements et au sein des grands secteurs socioéconomiques montréalais. À ceux-ci se sont ajoutés des groupes d'employées et employés de la Ville représentant l'ensemble des services.



SOMMAIRE DE L'AVIS DE LA COMMISSION

La consultation sur les célébrations du 375^e anniversaire de Montréal a été l'occasion d'initier un vaste mouvement de mobilisation des personnes qui ont l'avenir de Montréal à cœur. Tous les milieux rencontrés veulent profiter de ce moment pour faire de 2017 un élément positif pour le positionnement de Montréal et le début d'une nouvelle ère de son développement.

À la lumière des propos entendus, la commission considère que plusieurs tendances se dégagent clairement et pourraient se transformer en orientations ou en principes directeurs pour 2017.

En premier lieu, la commission constate un large consensus en matière d'objectifs et de vision des célébrations. Celles-ci devraient avoir comme finalité de consolider l'identité montréalaise, notamment en clarifiant son image de marque et en favorisant une représentation de la métropole inclusive de la diversité de l'ensemble de son territoire.

Deuxièmement, la commission constate également le souci d'inclusion, d'équité et de justice sociale qui anime les participants. Elle dégage également un fort consensus autour de l'idée de veiller à ne pas exclure les populations marginalisées et les personnes à faible revenu des célébrations et invite les organisateurs des célébrations à s'assurer que l'inclusion et l'accessibilité soient des principes directeurs importants des orientations.

Troisièmement, en ce qui a trait au déploiement des célébrations, la commission observe que les citoyens souhaitent jouer un grand rôle dans la planification et dans la mise en œuvre. Les Montréalais aspirent à des célébrations orchestrées d'abord pour les Montréalais et réalisées par des Montréalais. La commission prend note également du désir exprimé par les participants de rendre très visibles, dans le cadre du 375^e, les talents des créateurs d'ici.

Quatrièmement, la commission note que les participants sont unanimement animés d'un désir de laisser des legs durables qui ont un impact direct sur la construction de l'identité montréalaise et sur l'amélioration de la qualité de vie des citoyens. En ce sens, s'il doit y avoir investissement, la mise en valeur du fleuve et de ses berges, le transport en commun et les projets de développement durable sont identifiés par tous comme des priorités. Dans le même esprit, les citoyens ne souhaitent pas que le 375^e soit l'occasion de créer de nouvelles infrastructures, mais préféreraient que celles que nous avons déjà soient revitalisées, restaurées ou davantage mises en valeur.

La commission est convaincue qu'un *momentum* est indéniablement créé par cet exercice de consultation et considère qu'il est primordial de capitaliser sur cet intérêt et cet engouement pour faire des célébrations un véritable projet collectif. Si l'ensemble des milieux rencontrés, arrondissements, secteurs socioéconomiques et employés de la Ville, poursuivent leur engagement envers l'opération, le résultat final sera à la hauteur des aspirations exprimées.

DÉSIGNATION

Projet de règlement sur les antennes de télécommunication



RÉSOLUTION

Il est résolu d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (O4-047) » visant à ajouter dans son Document complémentaire des dispositions sur les antennes, et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée de consultation publique conformément à la loi.

DATES CLÉS

Séances d'information :

19, 22, 27 et 28 septembre 2011

Audition des mémoires :

11, 17 et 20 octobre 2011

Dépôt du rapport :

22 décembre 2011

Diffusion du rapport :

26 janvier 2012

TERRITOIRE

Ville de Montréal

OBJET DE LA CONSULTATION

À l'automne 2010, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles a relayé au conseil de la Ville de Montréal son inquiétude et celle de ses citoyens devant la multiplication des antennes et des supports d'antennes. Le conseil était invité à exprimer son intention de s'opposer à l'installation des antennes qui ne se conformeraient pas à la réglementation des arrondissements et de prendre les mesures requises pour interdire les installations dérogatoires.

La voie d'intervention choisie consiste à modifier le Plan d'urbanisme, plus précisément la section 5.8.1 de la *Partie III - Le document complémentaire*, qui traite des antennes. Le nouveau règlement remplacerait la section actuelle par des dispositions plus élaborées, avec des exigences plus précises. Les modifications proposées prévoient que les antennes sur le domaine public et les tours d'antennes de plus de 10 mètres de hauteur sur le domaine privé soient autorisées par la procédure des usages conditionnels. Le projet de règlement encadre aussi les antennes installées sur des toits ou sur des murs.

SOMMAIRE DE L'AVIS DE LA COMMISSION

La plupart des participants qui se sont exprimés en audience souscrivent aux objectifs d'insertion urbaine. En même temps, les citoyens et citoyennes s'attendent à ce que leur ville les rassure et protège au mieux leur qualité de vie. De leur côté, les entreprises de télécommunications, dont les services sont en pleine croissance, souhaitent un encadrement municipal clair et prévisible.

La commission a pris en considération les points de vue souvent divergents des participants sur les manières de faire. Elle a aussi examiné les politiques et les pratiques en vigueur tant à Montréal que dans d'autres villes du Québec et d'ailleurs. Au terme de ses

travaux, la commission estime que, s'il est bien encadré, le déploiement des antennes et des systèmes d'antennes de télécommunication peut se poursuivre en étant performant, sûr, sans danger pour la santé publique et bien intégré dans l'espace urbain.

La commission est surtout convaincue que la Ville de Montréal, sans se substituer aux autres acteurs publics ou privés, peut œuvrer à la convergence des compétences et des intérêts de toutes les parties prenantes. En audience, les principaux acteurs ont offert leur collaboration à cette fin à la Ville. Celle-ci devrait y donner suite sans délai.

DÉSIGNATION

Cadre de révision des hauteurs et densités du centre-ville



RÉSOLUTION

Il est résolu d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal (O4-O47) » et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi.

DATES CLÉS

Séances d'information :
1^{er} et 7 novembre 2011

Audition des mémoires :
30 novembre et 1^{er} décembre 2011

Dépôt du rapport :
14 février 2012

Diffusion du rapport :
29 février 2012

TERRITOIRE

L'arrondissement de Ville-Marie

OBJET DE LA CONSULTATION

L'arrondissement de Ville-Marie propose de modifier deux cartes faisant partie du Plan d'urbanisme : la carte intitulée « Les limites de hauteur », et celle intitulée « La densité de construction ». Les hauteurs seront modifiées dans 28 zones – dont la moitié concerne des hausses et l'autre, des réductions – et les densités dans 9 zones, toutes à la hausse. La plupart de ces zones sont localisées dans le quartier des affaires de Montréal et son pourtour. Les modifications proposées sont appuyées par un document de référence intitulé *Cadre de révision des hauteurs et densités du centre-ville*. L'arrondissement désire ainsi procéder à une mise à jour à l'échelle de l'ensemble du centre-ville, afin d'éviter à l'avenir des modifications de hauteur ou de densité au cas par cas.

L'objectif principal annoncé dans le *Cadre de révision* est de soutenir et d'accélérer le développement des terrains vacants dans des secteurs stratégiques situés sur le pourtour du centre des affaires, en misant

notamment sur la vigueur du marché de l'habitation au centre-ville, tout en renforçant la protection des principales qualités spatiales et paysagères du centre, telles que la silhouette du centre-ville et certaines vues sur le mont Royal. Avec ces différentes modifications, l'arrondissement a déterminé un potentiel constructible de 13 500 logements et 750 000 m² de bureaux. Dans le but d'encadrer individuellement chaque projet dans les zones visées, l'arrondissement choisit de généraliser la procédure des projets particuliers, en ne procédant pas à la concordance du règlement d'urbanisme.

Enfin, dans la perspective de la prochaine révision du Plan d'urbanisme et à la suite du bilan qu'il a dressé du développement du centre-ville, l'arrondissement soumet plusieurs pistes de réflexion relatives à l'utilisation des outils de planification au centre-ville.

SOMMAIRE DE L'AVIS DE LA COMMISSION

La commission a pu constater que les enjeux soulevés par les diverses propositions issues du *Cadre de révision des hauteurs et densités du centre-ville*, de même que les enjeux plus généraux touchant de nombreux aspects de l'aménagement du centre-ville montréalais, ont soulevé beaucoup d'intérêt.

Avec cet exercice de révision des hauteurs et des densités du centre-ville, c'est le débat sur la mise à jour du Plan d'urbanisme qui a débuté. Par delà l'ensemble des sujets abordés, il s'agissait, dans les faits, du début de la démarche en vue de revoir collectivement la vision pour l'avenir de Montréal et de son centre-ville.

Dans ce contexte, la commission considère que l'exercice de revoir les hauteurs et les densités du centre-ville est utile et pertinent, compte tenu du fait que les cartes concernées n'ont pas été mises à jour depuis longtemps et que le développement de certains projets pourrait s'en trouver facilité. Toutefois, il aurait été de loin préférable que cet exercice soit précédé d'un débat public à partir d'une proposition d'énoncé

d'aménagement du centre-ville, comme cela était prévu initialement. Ainsi, il aurait été possible de disposer d'un terrain plus propice pour approfondir plusieurs des enjeux soulevés devant la commission. Les questions relatives aux hauteurs et aux densités auraient pu s'en trouver encadrées de façon plus précise. C'est pourquoi la commission recommande que soient entrepris dans les plus brefs délais les travaux nécessaires à la rédaction d'un tel énoncé, comme cela était prévu en 2010.

La commission approuve 21 modifications de hauteur et 7 des 9 modifications de densité proposées par le *Cadre de révision*, dont celles relatives au secteur Bishop-Crescent et à ses alentours. Elle s'oppose à 5 propositions de modifications de hauteur et à une modification de densité. Elle recommande une modification de densité ainsi qu'un certain nombre de modifications aux propositions formulées concernant quelques zones particulièrement stratégiques.



Elle suggère notamment de ne pas donner suite à la proposition de rehausser à 80 mètres la hauteur qui serait permise dans la zone couvrant les abords de l'autoroute Ville-Marie, vis-à-vis du palais de justice et à l'ouest de celui-ci, en particulier pour préserver le lien visuel vers le centre-ville à partir de la place Vauquelin. Afin de se donner les moyens de réconcilier le développement de ce secteur – y compris les projets du Quartier de la santé – avec la préservation et la mise en valeur des éléments remarquables du paysage, dont les vues, elle suggère que le territoire correspondant aux abords de l'autoroute entre les rues Sanguinet et Saint-Laurent fasse l'objet d'une planification d'ensemble par le biais d'un programme particulier d'urbanisme.

Elle recommande également le statu quo (65 mètres) quant à la hauteur permise au sein de la zone 12, qui concerne le corridor Duke-Bonaventure, et insiste plutôt sur l'importance d'un exercice de concertation entre l'arrondissement de Ville-Marie et l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le but de déterminer conjointement la hauteur jugée appropriée pour l'ensemble du secteur qui fait l'interface entre le faubourg des Récollets et le quartier Griffintown.

Par ailleurs, elle recommande que l'on rassemble au sein du *Règlement sur les projets particuliers* les critères d'évaluation des projets analysés en vertu de ce règlement et qu'ils soient détaillés. Elle salue également la volonté exprimée par l'arrondissement de diffuser un guide qui permettrait d'expliquer les règles en vigueur et leur mode d'application.

De plus, la commission a tenu à rappeler dans son rapport l'importance de compléter la caractérisation du paysage urbain du centre-ville, d'établir une stratégie de développement des terrains vacants, de bonifier les politiques d'habitation et, enfin, de produire un plan d'action pour le centre-ville dans le cadre de la nouvelle politique de développement économique de la Ville. Ces quatre chantiers ont leur importance propre, mais ils contribueront, eux aussi, à alimenter les travaux menant à la mise à jour du Plan d'urbanisme. Ils pourront faciliter l'identification de mesures susceptibles de mettre en valeur les qualités multiples du centre-ville, afin d'en faire un milieu de vie et un milieu de travail accueillant et convivial.

DÉSIGNATION

Traitement des matières organiques



RÉSOLUTION

Il est résolu d'adopter les quatre projets de règlements autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement des matières organiques par biométhanisation ou par compostage pour les sites identifiés (site sur la rue Saint-Patrick dans l'arrondissement de LaSalle, site sur la rue de l'Aviation à Dorval, site de la carrière Demix à Montréal-Est, site du Complexe environnemental Saint-Michel (CESM) dans l'arrondissement de Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension) et de les soumettre à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue conformément à la loi.

Il est résolu d'adopter le projet de règlement intitulé «Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)¹» relativement à l'affectation d'une partie du site du Complexe environnemental de Saint-Michel et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi.

DATES CLÉS

Séances d'information :

2, 7, 9 et 14 novembre 2011

Audition des mémoires :

30 novembre, 5, 6, et 8 décembre 2011

Dépôt du rapport :

20 mars 2012

Diffusion du rapport :

3 avril 2012

TERRITOIRE

Agglomération de Montréal

¹ La modification au Plan d'urbanisme s'applique uniquement au site du CESM dans l'arrondissement de Villeray — Saint-Michel — Parc Extension.

OBJET DE LA CONSULTATION

En conformité avec le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal, le projet consiste à implanter 5 infrastructures (4 centres de traitement des matières organiques et 1 centre pilote de prétraitement des ordures ménagères) sur 4 sites répartis sur le territoire de l'agglomération. Selon le projet soumis, il est proposé de construire une usine de biométhanisation d'une capacité de 60 000 tonnes/an et le centre pilote de prétraitement d'une capacité de 25 000 tonnes/an sur le site de la carrière Demix à Montréal-Est, un centre de compostage en bâtiment fermé et en andains recouverts sur le site du CESM d'une capacité de 29 000 tonnes/an, une usine de biométhanisation d'une capacité de 60 000 tonnes/an sur le site de l'ancienne usine Solutia dans l'arrondissement de LaSalle et un centre de compostage en bâtiment fermé d'une capacité de 50 000 tonnes/an sur le site de la rue de l'Aviation à Dorval.

Les quatre projets de règlement mentionnés prévoient des dérogations aux règlements d'urbanisme des arrondissements et des villes liées touchés, notamment en ce qui a trait à la hauteur, l'implantation, la densité, la volumétrie, l'aménagement paysager, l'architecture, le design, les stationnements et les entrées charretières. Des modifications au Plan d'urbanisme concernant l'affectation d'une partie du site du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) sont également prévues.

SOMMAIRE DE L'AVIS DE LA COMMISSION

Au terme de son analyse, la commission salue les efforts de l'agglomération de s'inscrire dans une perspective de promotion des 3RV-E et de respect des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. La commission considère, toutefois, que des défis de taille attendent l'agglomération concernant la mise en œuvre des principes d'autonomie régionale et d'équité territoriale mis de l'avant et recommande un changement majeur à la séquence de réalisation envisagée. La commission recommande notamment qu'en regard du principe d'équité territoriale, l'agglomération trouve le plus rapidement possible un site pour le secteur Ouest et offre des garanties quant à la mise en place de l'usine de biométhanisation du

secteur Sud. L'acceptation sociale du projet n'étant pas acquise dans tous les secteurs, la commission demande d'effectuer un inventaire des matières résiduelles produites sur le territoire, un recensement des installations de gestion de ces matières et une étude de risques afin de fournir un portrait global de la gestion des matières résiduelles dans l'agglomération de Montréal et permettre des décisions éclairées. Plus précisément sur les sites identifiés, la commission demande qu'une attention rigoureuse soit portée à l'aménagement et à l'intégration des infrastructures (bruits, odeurs, circulation, verdissement, etc.) afin d'améliorer la qualité de vie des résidents des quartiers riverains.





LE BILAN DES COMMUNICATIONS

Lorsque l'OCPM tient une consultation publique, il en informe les citoyennes et citoyens. En premier lieu, un avis public paraît dans un quotidien au moins 15 jours avant la tenue de l'assemblée. Cet avis est aussi déposé sur le site Internet de l'Office.

En 2011, l'Office a publié 58 avis publics et publicités dans 19 quotidiens et hebdomadaires locaux. Deux campagnes d'affichage ainsi que trois campagnes radio ont aussi été réalisées. En plus des avis, l'Office envoie, selon le cas, des invitations spéciales à des citoyens et à des organismes concernés par le projet de consultation en cours.

Généralement, l'Office distribue un feuillet à la population concernée par un projet donné. Selon les consultations, cette distribution peut couvrir de 150 à 30 000 foyers. Le feuillet est également disponible dans des lieux de diffusion comme les bibliothèques, les maisons de la culture et les bureaux d'arrondissement.

L'an dernier, 191 300 dépliants ont été distribués dans les secteurs voisins des projets faisant l'objet de consultations, et déposés également dans plusieurs points de service de la Ville de Montréal.

À la publication d'un rapport de consultation, un communiqué est envoyé aux médias ainsi qu'aux personnes et organismes qui ont exprimé de l'intérêt à l'égard du dossier.

Le site Internet de l'Office reste une importante source d'information sur les activités de l'OCPM et les projets soumis à consultation. En plus d'y retrouver les procédures de consultation de l'Office et des renseignements généraux en matière de consultation publique, plus de 9 000 documents d'intérêt sur tous les projets présentés à l'Office sont mis à la disposition du public en format PDF. Le site est mis à jour sur une base régulière pour chaque document présenté aux commissions ainsi que pour les communiqués de presse, les rapports publiés et toute autre activité proposée.

Poursuivant sa transformation entamée en 2010, le site tend de plus en plus à offrir de l'interactivité à ses usagers. Dans certains dossiers, des quiz, des questionnaires et des expériences de commentaires photo ont été proposés au cours de l'année 2011. De plus, l'Office diffuse maintenant des séquences vidéo directement sur son site ainsi que sur le site de diffusion vidéo Youtube.

Depuis que la nouvelle plateforme a été mise en place, l'OCPM a également fait le pari de miser sur les réseaux sociaux pour diffuser sa propre information. La page Facebook de l'Office est maintenant suivie par près de 500 personnes. À la fin de 2011, l'OCPM s'est également inscrit sur Twitter afin de rejoindre un public différent et assurer une diffusion plus large de l'information. Déjà plus de 150 personnes suivent les activités de l'OCPM par ce nouveau canal de diffusion. Cette intégration des médias sociaux se poursuivra également au cours de l'année 2012 lors d'une réfection du système de gestion du site.

Au cours de l'année 2011, le site de l'OCPM a été visité par 30 000 usagers (29 922 visiteurs uniques). Plus de la moitié de ces visiteurs venaient sur le site de l'OCPM pour la première fois (53,86 %). Fait intéressant, Facebook représente actuellement la deuxième source de trafic du site avec un pourcentage de 12,17%.²

² Source: Google analytics, analyse faite entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2011 inclusivement.



LES RELATIONS EXTÉRIEURES DE L'OFFICE

Depuis sa mise sur pied en 2002, l'Office a eu l'occasion de développer un réseau de contacts auprès d'organismes ayant des missions semblables à la sienne. Ces contacts ont contribué à améliorer les façons de faire de l'OCPM. Les activités extérieures de l'Office favorisent la diffusion du savoir-faire, la mise en valeur et le partage des expériences montréalaises.

Au cours de l'année 2011, l'OCPM a connu une année particulièrement active sur ce front. En effet, en plus de poursuivre ses échanges avec des représentants d'organismes et de gouvernements étrangers souhaitant en savoir un peu plus sur les pratiques de l'Office, plusieurs activités importantes ont été réalisées. Ainsi, l'Office a entrepris une collaboration avec le Grand Lyon sur une période de deux ans. Cette coopération porte sur des échanges de pratiques quant aux consultations publiques sur les grands projets. Cette activité est rendue possible grâce à la contribution du Fonds franco-québécois de coopération décentralisée (FFQCD) financé par le Ministère des Relations internationales du gouvernement du Québec et le Consulat général de France à Québec. Des échanges ont eu cours tout au long de l'année et une délégation du Grand Lyon est venue à Montréal participer à un séminaire conjoint avec l'Office les 12, 13 et 14 octobre dernier. Des publications sont prévues à la fin de ce cycle de coopération qui se poursuivra en 2012.

L'Office a aussi développé une collaboration avec l'Association internationale des maires francophones (AIMF) et a pu réaliser, grâce au soutien financier de cette association, un séminaire sur la formation des élus municipaux à la consultation publique pour les élus sénégalais. Cette formation, s'est tenue du 3 au 5 septembre à Saint-Louis du Sénégal et a réuni une quarantaine d'élus, dont les maires des principales villes du pays, y compris celui de la capitale, Dakar. Rappelons que l'AIMF regroupe une soixantaine de maires de villes ayant le français comme langue d'usage, et ce, tant en Afrique, qu'en Europe ou dans les Amériques.

Toujours cet automne, l'OCPM a été l'hôte d'une mission d'environ une semaine d'une délégation de la ville d'Érevan, la capitale de l'Arménie. Cette visite se faisait dans le cadre du protocole de coopération entre Montréal et Érevan et, là aussi, a bénéficié du soutien financier de l'Association internationale des maires francophones. La délégation comprenait des

fonctionnaires et des officiers du Cabinet du maire et elle a servi à présenter à nos invités le travail de l'Office, mais aussi l'ensemble des mécanismes de consultation publique et de participation citoyenne qui ont cours à Montréal. Des suites à cette mission sont attendues pour 2012.

L'Office a aussi été présent à différents congrès en 2011. Ceux de ÉCOCITÉS et de CIVICUS, tous les deux tenus à Montréal à la fin de l'été, ont permis une présence importante de l'OCPM, soit par la présence d'un kiosque ou par des présentations de la Présidente de l'Office. Aussi, une contribution financière de l'Association mondiale des grandes métropoles, Métropolis, a permis la présence du Secrétaire général de l'Office au congrès de l'Association tenu à Porto Alegre au Brésil en novembre. Il y a présenté le rôle et les réalisations de l'Office lors d'une des séances plénières du congrès.

D'autres visiteurs sont aussi passés par l'Office tout au long de l'année et ont donné lieu à des activités ponctuelles. Signalons une conférence organisée en collaboration avec l'Institut international de gestion des grandes métropoles (IIGGM). À cette occasion, une quarantaine de personnes ont pu entendre et échanger avec M. Paul Lecroart, urbanise-chercheur à l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région Île-de-France sur le thème « Les grands projets européens : les enseignements pour les métropoles ». De plus, nous avons aussi pu présenter le rôle de l'Office à une délégation de la Communauté urbaine de Bordeaux et à une autre de professeurs de l'École des cadres du Comité central du Parti communiste chinois. Cette dernière activité a eu lieu à la demande de l'organisme « Droits et démocratie ».

Enfin, tout au long de l'année, l'Office a également été invité à présenter son rôle et ses activités à des groupes d'étudiants ou à des membres de groupes de citoyens intéressés à la consultation publique, et ce, dans plusieurs arrondissements.





LE BUDGET DE L'OCPM

Conformément à la Charte de la Ville de Montréal, le conseil municipal met à la disposition de l'Office les sommes nécessaires à la réalisation de son mandat. En vertu des articles 83 et 89 de la Charte, l'Office est tenu de mener toutes les consultations qui lui sont demandées par le comité exécutif ou le conseil municipal. Les états financiers de l'Office sont vérifiés par le bureau du vérificateur de la Ville et sont présentés au conseil municipal.

En 2011, l'Office s'est vu octroyer un budget de 1,5 M\$, en plus de la contribution du Fonds des immeubles, montant qui est le même depuis 2003. Cette somme vise à couvrir l'ensemble des postes budgétaires : la rémunération des commissaires, celle du personnel permanent, les honoraires des commissaires *ad hoc*, des analystes-rechercheurs et des autres ressources professionnelles nécessaires à la tenue de consultations publiques, la publication des avis publics, l'impression des rapports de commissions, la location des locaux, ainsi que les frais généraux d'administration.

Cependant, en cours d'année, il est apparu que les consultations effectivement réalisées seraient à la fois plus nombreuses, plus complexes et demandant plus d'activités qu'en 2010. En conséquence, les ressources mises à notre disposition se sont avérées insuffisantes et nous avons dû demander des crédits supplémentaires de 460 K\$ qui nous ont été accordés par le comité exécutif de la Ville. C'est la troisième fois dans l'histoire de l'Office que nous devons procéder à de telles demandes alors que nous avons pu remettre 250 K\$ à la Ville en 2010. Ces fluctuations sont largement dépendantes de la quantité et de la complexité des mandats qui nous sont donnés en cours d'année.



ANNEXE I

LOUISE ROY PRÉSIDENTE

Louise Roy est diplômée de la Faculté des Lettres de l'Université de Montréal. Elle agit comme experte indépendante en consultation publique, en gestion participative et en résolution de problèmes depuis plus de 25 ans au Québec, au Canada et à l'étranger. Durant toutes ces années, elle s'est intéressée à la fois aux processus de concertation, de consultation et de médiation.

De 1981 à 1986, M^{me} Roy a assumé les fonctions de commissaire puis de vice-présidente du BAPE. Tout au long de sa carrière, elle a dirigé ou participé à plusieurs processus de consultation reliés notamment à la production énergétique, à la gestion de l'eau et des déchets, et à l'aménagement du territoire à l'échelle municipale, régionale, provinciale et canadienne. Elle a aussi été étroitement associée à la mise en œuvre du Plan Saint-Laurent et à la gestion par bassin versant.

Depuis le début des années 2000, elle s'est penchée plus spécifiquement sur les enjeux urbains. Elle a présidé notamment les commissions de consultation publique sur le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal, la politique de développement culturel de la Ville de Montréal, le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal et le projet de développement du site des anciens ateliers du CN à Pointe-Saint-Charles.

M^{me} Roy préside l'Office de consultation publique de Montréal depuis le 19 juin 2006.

LES COMMISSAIRES À TEMPS PARTIEL OU AD HOC EN 2011

ANDRÉ BEAUCHAMP COMMISSAIRE

André Beauchamp est théologien et spécialiste en environnement depuis plus de 20 ans. De 1978 à 1983, il a exercé les fonctions de secrétaire du ministère de l'Environnement, directeur régional adjoint (région de Montréal), directeur de cabinet et conseiller spécial auprès du ministre. Il a présidé brièvement le Conseil consultatif de l'environnement (1983) puis le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pendant 4 ans.

Depuis 1990, André Beauchamp agit comme consultant en médiation environnementale et sociale ainsi qu'en consultation publique en environnement. Il a participé aux travaux de la Chaire de recherche en éthique de

l'environnement Hydro-Québec/McGill. Il a présidé la Commission du BAPE sur la gestion de l'eau au Québec et a participé à la Commission sur le développement durable de la production porcine. Bref, il a développé une solide expertise en matière d'éthique de l'environnement et d'intégration des valeurs.

André Beauchamp, un expert du domaine de la consultation publique, a rédigé de nombreuses publications : *Environnement et consensus social*, *Gérer le risque, vaincre la peur* et *Introduction à l'éthique de l'environnement*.

BRUNO BERGERON COMMISSAIRE

Membre de l'Ordre des urbanistes du Québec et de l'Institut canadien des urbanistes depuis 1980, Bruno Bergeron détient un baccalauréat en *Design de l'environnement* et une maîtrise en *Analyse et gestion urbaine* de l'Université du Québec. Il a une vaste expérience dans le milieu de l'urbanisme municipal. Après avoir dirigé les services d'urbanisme de St-Hyacinthe, de Boucherville et de Longueuil, il est aujourd'hui consultant auprès de différentes municipalités et de corporations de développement immobilier. On lui doit notamment les chapitres du Plan d'urbanisme de Montréal des arrondissements d'Ahuñtsic/Cartierville et de Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce.

Parmi les projets urbains et environnementaux qu'il a dirigés, plusieurs ont été primés dont : l'Espace maskoutain de Saint-Hyacinthe par l'Ordre des architectes du Québec, le parc Vincent d'Indy de Boucherville par l'Institut de Design Montréal, et le projet de réhabilitation de la fraysère de la rivière aux Pins de Boucherville par le Plan canadien de gestion de la Sauvagine.

M. Bergeron a toujours mis la consultation publique au cœur de ses projets. Sa pratique professionnelle en planification se caractérise en effet par une approche intégrée où les multiples intervenants qui marquent le paysage municipal sont interpellés. Il mise aussi sur sa capacité de proposer des solutions dans des dossiers de médiation et de résolution de problèmes d'intégration et de développement urbains.

Actif au sein de sa profession, M. Bergeron a été président de l'Association des coordonnateurs municipaux en rénovation urbaine, président de l'Ordre des urbanistes du Québec et vice-président de l'Association des urbanistes municipaux du Québec. En 1994, il recevait la Médaille du mérite de la part de ses pairs. En 2004, il a reçu le prix du mérite du Conseil Interprofessionnel du Québec pour ses actions exemplaires dans le développement de sa profession.

NICOLE BOILY COMMISSAIRE

Nicole Boily a connu une fructueuse carrière tant dans le domaine de l'enseignement supérieur que dans celui de l'administration publique et de l'engagement communautaire.

Parmi ses nombreuses fonctions, on retrouve la responsabilité des programmes du service de l'Éducation permanente à l'Université de Montréal où elle a participé à la recherche et au développement de formules pédagogiques appropriées aux adultes.

Elle a occupé le poste de directrice générale de la Fédération des femmes du Québec pendant 4 ans. À ce titre, elle a assuré la planification et la coordination de l'ensemble des activités de la Fédération, incluant la présence de l'organisme à des commissions parlementaires, l'organisation de congrès et de colloques et la rédaction de mémoires au nom de la Fédération.

Elle sera par la suite directrice de Cabinet de la ministre de la Condition féminine et vice-présidente du Conseil du trésor où elle a charge de coordonner l'ensemble

des activités ministérielles. Elle retournera par la suite au domaine associatif à titre de directrice générale de l'Institut canadien d'éducation des adultes.

Son parcours la mènera aussi au sein de l'administration publique, au départ à la Ville de Montréal, notamment comme assistante-directrice au Service des sports, loisirs et du développement social et ensuite au gouvernement du Québec à titre de sous-ministre adjointe et de présidente du Conseil de la Famille et de l'Enfance pour ensuite revenir à Montréal comme présidente du Conseil des Montréalaises de 2004 à 2008.

Elle poursuit actuellement ses activités professionnelles à titre de consultante auprès d'organismes publics et communautaires. Nicole Boily est aussi l'auteure de très nombreux articles publiés dans différentes revues et journaux.

Elle a été nommée commissaire *ad hoc* de l'OCPM en février 2009.

JEAN-CLAUDE BOISVERT COMMISSAIRE

Bachelier en architecture de l'Université de Montréal en 1968 et membre de l'Ordre des Architectes du Québec depuis 1973, Jean-Claude Boisvert a partagé ses activités professionnelles entre la pratique de l'architecture et de l'aménagement urbain dans les domaines public, parapublic et privé.

Durant cette période, il a participé, à titre de directeur de projet et de concepteur principal, à plusieurs réalisations, dont: l'insertion de plusieurs ensembles résidentiels et multifonctionnels dans le tissu urbain de Montréal, 1985-2009; le Plan directeur d'aménagement du campus de l'Université de Montréal, 1993-95; le Plan directeur de redéveloppement du Faubourg des Récollets, 1990-93; l'aménagement des stations de train de banlieue de la ligne Montréal-Rigaud, 1982-85; La Chancellerie du Canada à Belgrade en ex-Yougoslavie, 1980-81; le centre olympique Claude Robillard à Montréal, 1974-76.

De 1977 à 2000, il a été critique et professeur invité dans plusieurs ateliers de design architectural et urbain à la faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal.

Commissaire (*ad hoc*) à l'OCPM depuis 2004, il a été vice-président de la Commission de réaménagement urbain et de développement durable du Plateau Mont-Royal, 2003-2004; membre de la Commission Jacques-Viger, 1996-2000; du comité de design de plusieurs pavillons de l'Université de Montréal, 1990-2000; des comités d'évaluation de la qualité architecturale des concours d'architecture de la nouvelle Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal, 1995; du Musée de la Civilisation et du Palais de Justice de Québec, 1981 et 1979.

Architecte à la retraite, Jean-Claude Boisvert agit maintenant à titre de conseiller en aménagement urbain.

NICOLE BRODEUR COMMISSAIRE

Nicole Brodeur est détentrice d'un Baccalauréat ès arts et a obtenu une maîtrise en linguistique de l'Université de Paris-X-Nanterre. L'essentiel de sa carrière s'est déroulé dans l'administration publique où elle a occupé de très nombreux postes de direction.

Après avoir enseigné au Cégep Édouard-Montpetit, elle occupera différents postes de cadre jusqu'à celui de Directrice générale du Cégep Lionel-Groulx de Sainte-Thérèse. Son parcours la conduira par la suite au ministère de l'Éducation où elle prendra charge de la Direction générale de l'enseignement collégial. Plus tard, elle se joindra au ministère du Conseil exécutif comme secrétaire générale associée au Secrétariat à la condition féminine.

Elle travaillera une dizaine d'années au ministère des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration, d'abord comme sous-ministre associée et ensuite comme

sous-ministre en titre. Elle contribuera d'ailleurs très activement à la mise en place de ce nouveau ministère qui succédait alors au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Elle a occupé le poste de secrétaire générale associée, au Secrétariat à la réforme administrative, pour ensuite agir comme présidente-directrice générale du Centre de référence des directeurs généraux et des cadres du réseau de la santé et des services sociaux.

Au fil des ans, elle occupera des fonctions au sein de nombreux conseils d'administration notamment à la Régie des rentes du Québec, à l'École nationale d'administration publique, au Conseil des universités du Québec et au Collège Regina Assumpta. Elle est aujourd'hui consultante.

Elle a été nommée commissaire *ad hoc* de l'OCPM en février 2009.

JEAN BURTON COMMISSAIRE

Détenteur d'un doctorat en Sciences biologiques de l'Université de Montréal, Jean Burton possède une vaste expérience dans le domaine de l'environnement en tant que conseiller et planificateur scientifique.

De décembre 2003 à juin 2007, il a travaillé pour l'Agence canadienne de développement international (en détachement) en tant que conseiller canadien à l'Initiative du bassin du fleuve Niger. De 1989 à 2003, il a agi comme conseiller, planificateur et coordonnateur scientifique et adjoint au directeur à Environnement Canada au Centre Saint-Laurent, où il a coprésidé le comité de concertation sur le suivi de l'état du Saint-Laurent. En 1999, il était responsable de la participation canadienne à la Maison du citoyen dans le cadre du deuxième Forum Mondial de l'eau à La Haye. M. Burton a également travaillé en tant que

vice-président aux communications et ressources humaines à la SOQUEM. Monsieur Burton a débuté sa carrière comme professeur invité au Département de Sciences biologiques de l'Université de Montréal et attaché de recherches au Centre de recherches écologiques de Montréal de mai 1974 à juin 1982.

M. Burton a remporté plusieurs prix et mentions d'excellence au cours de sa carrière, notamment pour sa participation à Americana 2001 et pour la coordination du travail sur le bilan environnemental du fleuve Saint-Laurent.

JEAN CAOUETTE

COMMISSAIRE

Originaire de Québec, Jean Caouette a fait des études en philosophie à l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) et a par la suite complété un baccalauréat en architecture à l'Université Laval. Il a aussi terminé une maîtrise en administration des affaires (MBA) à l'École des Hautes études commerciales.

Monsieur Caouette a entrepris sa carrière d'architecte dans divers bureaux de Montréal, Québec et Toronto. Il a par la suite occupé les fonctions de directeur des services immobiliers au sein d'une grande entreprise avant de fonder sa propre firme d'architectes en 1992. Un bon nombre des mandats qu'il a réalisés concernaient la réhabilitation/transformation de bâtiments existants ou la construction et l'agrandissement d'usines ainsi que la réfection d'édifices scolaires. Ses travaux l'ont mené notamment aux États-Unis et en Algérie.

Son implication communautaire l'a conduit à siéger au conseil d'administration de l'Hôpital Jean-Talon et il est aujourd'hui au conseil de la Corporation de développement économique communautaire de Rosemont - Petite-Patrie ainsi que membre du comité consultatif d'urbanisme du même arrondissement.

VIATEUR CHÉNARD

COMMISSAIRE

Viateur Chénard a fait des études en sciences politiques, est diplômé en droit de l'Université de Montréal et membre du Barreau depuis 1977.

Après avoir fait du droit fiscal, à titre de stagiaire, au ministère de la Justice du Canada, il entreprend une carrière en pratique privée qui le conduira au Cabinet Desjardins, Ducharme, Desjardins et Bourque, ainsi qu'au Cabinet Hudon, Gendron, Harris, Thomas dont il deviendra un des associés.

En 1992, il se joindra en tant qu'associé au Cabinet Stikeman Elliott où il développera une pratique centrée sur le droit immobilier au bureau de Montréal. Il y restera jusqu'en 2008 et coordonnera le groupe de pratique en droit immobilier. À ce titre, il conseillera ses clients sur tous les aspects de l'investissement immobilier soit l'acquisition, le financement, la restructuration de dettes et diverses problématiques liées à l'insolvabilité, la disposition des actifs et la formation, ainsi que la structuration de consortiums d'investisseurs canadiens et étrangers.

Sa pratique couvrira toutes les formes de biens immobiliers soit les bureaux, centres commerciaux, hôtels, résidences pour personnes âgées, autres résidences, barrages, réseaux de télécommunications, etc.

Il a aussi été impliqué dans de nombreux projets à l'étranger et a assisté les autorités de la République de Guinée dans un projet de réforme du droit minier national. Il a donné de nombreuses conférences, en plus de participer à des formations dans le cadre du MBA spécialisé en immobilier de l'UQAM. Mentionnons finalement des charges de cours à l'École du Barreau ainsi qu'à HEC - Montréal.

Depuis 2009, il pratique le droit principalement en relation avec l'investissement et de développement immobilier. Il a été nommé commissaire *ad hoc* de l'OCPM en février 2009.

IRÈNE CINQ-MARS

COMMISSAIRE

Madame Irène Cinq-Mars est retraitée de l'École d'architecture de paysage de la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal où elle était professeure titulaire. Elle détient un baccalauréat en architecture de paysage et une maîtrise en aménagement. Ses trente-quatre années d'expérience ont été partagées entre les responsabilités dévolues à la fonction professorale en enseignement et en recherche et celles reliées aux mandats des cadres académiques. Active au sein de plusieurs comités institutionnels responsables du développement des études, de la planification stratégique ou de la promotion de la femme, elle a également été la première femme issue du corps professoral de l'Université à se voir confier le mandat de vice-rectrice aux études dans les années 90 puis de doyenne de la Faculté de l'aménagement de 2000 à 2006.

En tant que professeure-chercheuse elle a participé à de nombreux événements scientifiques et professionnels sur la scène locale, nationale ou internationale en tant que conférencière ou experte invitée. À titre d'exemple, elle a été professeure invitée à l'Université de Colombie-Britannique, membre du Comité de pilotage de l'OIF pour l'Évaluation de l'Université de Senghor en Alexandrie, professeure invitée à l'Université d'Architecture d'Hanoi. Plus récemment (2000 à 2004) elle a été membre du Comité avisier sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et membre du Comité ad hoc d'architecture et d'urbanisme de la Ville de Montréal (2002 à 2006).

Auteure et coauteure de nombreuses publications scientifiques et professionnelles, ses domaines d'expertise sont : les aspects méthodologiques et éthiques des aménagements paysagers, la fonction socioculturelle des espaces libres, les aménagements de jeux et les environnements thérapeutiques, le genre et la gestion urbaine dans les pays en développement.

LOUIS DÉRIGER

COMMISSAIRE

Louis Dériger est titulaire d'une maîtrise en génie civil spécialisée en environnement de l'École polytechnique de Montréal et d'un baccalauréat en architecture de paysage de l'Université de Montréal. Au cours de sa carrière, il a été directeur et chargé de projet pour des firmes de consultants en architecture de paysage, en urbanisme, en ingénierie et en environnement. Il a également dirigé son entreprise de consultation de 1984 à 1994. De 2003 à 2005, il a été chargé de cours au programme de maîtrise en études urbaines de l'UQÀM-INRS (Urbanisation, culture et société). Depuis 2001, M. Dériger est conseiller en environnement.

Membre additionnel à temps partiel du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de 1999 à 2007 et depuis 2008, M. Dériger a participé, à titre de commissaire ou de président, à une vingtaine de commissions d'enquête et d'audience publique sur

divers projets : postes de transformation, complexes hydroélectriques, parcs éoliens, réservoirs pétroliers, axes routiers, dragage de chenal. Il a notamment examiné le projet de modernisation de la rue Notre-Dame à Montréal et celui de construction de réservoirs additionnels d'entreposage de produits liquides à Montréal-Est. Commissaire ad hoc pour l'Office de consultation publique de Montréal depuis 2003, il a siégé à la consultation publique concernant les projets de Politique de développement culturel pour la Ville de Montréal, d'aménagement d'un nouveau campus de l'Université de Montréal sur le site de la gare de triage d'Outremont, de redéveloppement de l'îlot Séville ainsi que pour le projet de Plan de protection et de mise en valeur du mont Royal.

ALAIN DUHAMEL

COMMISSAIRE

Monsieur Duhamel a fait une longue carrière comme journaliste, domaine dans lequel il est toujours actif. Il est détenteur d'un baccalauréat en sciences politiques de l'Université d'Ottawa et diplômé en communications de l'Université Saint-Paul.

Il a débuté sa carrière au journal Le Droit d'Ottawa, pour ensuite devenir correspondant parlementaire du réseau TVA à Ottawa, et par la suite successivement journaliste au Jour, au Devoir et au Journal Les Affaires. Il a aussi été conseiller auprès du président du Comité exécutif de la Ville de Montréal de 1986 à 1994.

Alain Duhamel est aussi très actif dans le mouvement coopératif. En effet, il est un dirigeant élu de la Caisse populaire Desjardins Ahuntsic-Viel depuis 1982. Il y préside le conseil depuis sept ans maintenant.

HABIB EL-HAGE

COMMISSAIRE

M. Habib El-Hage est détenteur d'un doctorat en sociologie de l'UQAM et d'une maîtrise en intervention sociale (UQAM). Ses intérêts portent sur la problématique identitaire en contexte migratoire, sur les pratiques de médiation interculturelle, l'intervention psychosociale et l'adaptation institutionnelle. M. El-Hage est chercheur associé à la Chaire de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté (CRIEC) et membre de l'équipe Migration et ethnicité dans les interventions en santé et en services sociaux (METISS) du CSSS de la Montagne.

Sur le plan professionnel, il est intervenant social au Collège de Rosemont. Il œuvre auprès des jeunes et traite de nombreuses problématiques liées à leur réussite scolaire, aux problématiques de la santé mentale, du suicide chez les jeunes, des phénomènes de violence et de la problématique du harcèlement. Il a participé à l'organisation de nombreux colloques sur les questions interculturelles et de citoyenneté.

Il est très actif sur la question des relations interculturelles et occupe un espace privilégié dans ses implications bénévoles. En effet, M. El-Hage était, jusqu'à tout récemment, vice-président du Conseil interculturel de Montréal où il a coordonné, participé à la rédaction et présenté publiquement plusieurs avis et mémoires aux instances politiques de la Ville de Montréal. Il est également membre de plusieurs instances, dont l'Association canadienne en santé mentale.

ARIANE ÉMOND

COMMISSAIRE

Journaliste indépendante, Ariane Émond a touché à tous les aspects de la communication. Chroniqueuse au *Devoir* de 1990 à 1995 et au journal *Alternatives* de 2001 à 2008, elle collabore toujours à la *Gazette des femmes*. Elle a été animatrice, commentatrice et reporter à la radio et à la télé de Radio-Canada pendant une vingtaine d'années, ainsi qu'animatrice, scénariste et recherchiste à Télé-Québec (1974-1987). Cofondatrice du magazine féministe d'actualité *La Vie en rose* (1980-1987), elle en fut l'une des figures de proue et une des artisanes du numéro Hors-Série publié en 2005. Elle a contribué à une quinzaine de documentaires québécois et a remporté plusieurs prix pour son travail au cinéma et en journalisme dont le Prix René-Levesque et Le Prix Judith-Jasmin).

Son intérêt pour les questions culturelles et sociales (inégalités, éducation et décrochage, immigration et intégration, enjeux des villes et renouvellement de leur cadre de vie, etc.) traverse son engagement professionnel. Première directrice générale de Culture Montréal (2003-2005), elle continue d'œuvrer auprès de divers organismes culturels et communautaires.

Depuis plus de 20 ans, elle agit régulièrement à titre d'animatrice d'événements, colloques, congrès et débats publics organisés par des ministères, des universités, des municipalités ou le milieu associatif.

Elle est membre de l'Institut du Nouveau Monde (INM), un institut non partisan voué au renouvellement des idées et à l'engagement citoyen (au CA de l'INM entre 2005 et 2008). Elle est vice-présidente du CA des Amis de la revue *Développement social*, une publication de l'Institut national de la santé publique, dédiée au développement des collectivités. Marraine de la jeune fondation *60 millions de filles* depuis cinq ans, Ariane Émond est profondément engagée dans cette cause de l'éducation des filles dans les pays en développement. Auteure, Ariane Émond a publié, notamment, *Les Ponts d'Ariane* (VLB 1994), une série de chroniques sur le rapprochement entre les hommes et les femmes, les générations et les cultures. Elle a collaboré à l'album photo *ÉLOGES* (éditions du passage, 2007) réalisant 14 entretiens avec des actrices de théâtre autour de leur travail de préparation.

CLAUDE FABIEN

COMMISSAIRE

Avocat et membre du Barreau du Québec depuis 1966, Claude Fabien est professeur honoraire de la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Il détient un baccalauréat en arts et une licence en droit de l'Université de Montréal ainsi qu'une maîtrise en droit de l'Université McGill.

En début de carrière, il a exercé le droit comme plaideur dans le cabinet d'avocats Deschênes, DeGrandpré, Colas et associés (1966-1969). Il a ensuite fait carrière comme chercheur en informatique juridique à l'Université de Montréal (1969-1972), puis comme professeur de droit civil à l'Université de Sherbrooke (1972-1979) et à l'Université de Montréal (1979-2008). Il a été doyen de la Faculté de droit de l'Université de Montréal de 1995 à 2000, après avoir servi comme secrétaire et vice-doyen de la Faculté. Il a enseigné et publié principalement dans le domaine du droit civil : contrats (mandat, contrat de service, contrat de travail), responsabilité civile, preuve, protection des majeurs inaptes et réforme du droit civil. Il est arbitre de griefs agréé par le ministre du Travail depuis 1975 et médiateur accrédité par le Barreau.

Au chapitre de son engagement auprès de la collectivité, il a œuvré dans plusieurs organismes universitaires et professionnels. Il a été président de l'Association des professeurs de droit du Québec, du Conseil canadien de la documentation juridique, de l'Association canadienne des professeurs de droit et du Conseil des doyens des facultés de droit du Canada.

M. Fabien réside à Montréal et y exerce sa profession d'avocat, principalement à titre d'arbitre de griefs. Il est commissaire *ad hoc* de l'OCPM depuis 2003. Il a été membre de la Commission sur la proposition de *Charte montréalaise des droits et responsabilités* (2004). Il a présidé la Commission sur le projet de réaménagement du site de la gare-hôtel Viger (2008), la Commission sur le projet de développement et de modernisation de la Maison de Radio-Canada (2009), la Commission sur le projet du 2-22 Ste-Catherine Est (2009), ainsi que la Commission sur la révision de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* (2011).

JUDY GOLD COMMISSAIRE

Judy Gold a une formation en anthropologie de l'Université McGill et en service social de l'Université de Montréal.

Commissaire ad hoc à l'Office de consultation publique de Montréal depuis 2004, M^{me} Gold a participé, à titre de commissaire ou de présidente, aux consultations publiques sur divers projets dont la politique de développement culturel pour la Ville de Montréal, le plan directeur de développement du site Contrecoeur, le réaménagement des secteurs de l'entrée Peel et de la Clairière du Mont-Royal, le plan d'action famille de Montréal, le projet de réaménagement des Places l'Acadie et Henri-Bourassa et le projet de requalification du secteur Namur — Jean-Talon Ouest.

Membre à temps partiel au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de 2003 à 2009, elle a siégé à la commission du Projet de prolongement de l'axe du Vallon à Québec et à la commission du Projet d'amélioration des infrastructures de transport terrestre près de l'Aéroport Montréal-Trudeau.

En outre, Judy Gold travaille depuis plus de vingt-cinq ans dans le domaine des droits humains, notamment en matière de diversité culturelle, d'inclusion sociale et de développement communautaire, et ce, dans la gestion d'organismes, l'élaboration de programmes et l'analyse de politiques gouvernementales. Consultante depuis l'année 2000, elle est sollicitée par les instances gouvernementales et des organismes non gouvernementaux à propos de politiques et de programmes relatifs aux relations interculturelles, à l'immigration, à la consultation publique et au développement social et communautaire.

Depuis mars 2009, M^{me} Gold est membre du Tribunal des droits de la personne du Québec.

MICHEL HAMELIN COMMISSAIRE

Michel Hamelin a fait des études en pédagogie et en administration scolaire avant d'œuvrer comme enseignant à la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) tant au niveau primaire que secondaire. Sa carrière le conduira par la suite dans l'administration scolaire à la Commission scolaire Les Écores. Il s'impliquera alors au sein de l'Association des cadres scolaires du Québec.

En parallèle à cette carrière professionnelle, il s'impliquera dans la vie municipale en se faisant élire à trois reprises comme conseiller municipal à Montréal. Il occupera aussi différents postes au sein de comités de la Communauté urbaine de Montréal (CUM).

De décembre 1985 à janvier 1994, il agira comme Président du Comité exécutif de la CUM, assumant ainsi la direction de cet organisme supramunicipal qui regroupait les vingt-neuf municipalités de l'île de Montréal. La CUM était responsable de nombreux

dossiers d'intérêt pour toutes les municipalités avec plus de 7 000 personnes à son emploi et un budget de plus de 1 milliard de dollars.

Il occupa aussi différentes autres fonctions liées à la CUM, notamment comme membre du conseil de la Société de transport de la CUM, trésorier de Métropolis, l'Association mondiale des grandes métropoles, membre du conseil de l'Union des municipalités du Québec, de la Fédération canadienne des municipalités et de la corporation Urgences-Santé de Montréal.

Il sera par la suite membre de la Commission municipale du Québec et est toujours très actif dans la communauté notamment au sein de la Caisse Desjardins Ahuntsic-Viel et à titre de Président du conseil d'administration du Cégep Bois-de-Boulogne.

Il a été nommé commissaire *ad hoc* de l'OCPM en février 2009.

PETER JACOBS COMMISSAIRE

Monsieur Jacobs est professeur à l'École d'architecture de paysage de la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal; il a agi comme professeur invité au Graduate School of Design, Harvard University à trois reprises, ainsi que comme conférencier à travers l'Amérique du Nord, l'Europe et l'Amérique latine. Il a reçu le prix A.H. Tammsaare pour l'environnement, le «Prix du président» de la Société canadienne des architectes paysagistes et la médaille commémorative du gouverneur général à l'occasion du 125^e anniversaire de la Confédération du Canada. À la suite de sa pratique en architecture, il s'est concentré sur la planification du paysage et le design urbain.

Il est Fellow et ancien président de la Société canadienne des architectes paysagistes (SCAP), le délégué sénior du Canada au sein de la Fédération internationale des architectes paysagistes (FIAP) et Fellow de l'American Society of Landscape Architecture (ASLA). Il est membre agrégé honoraire de la Société des architectes paysagistes de la Colombie, et plus récemment, il a été nommé président du Collège des "Senior Fellows", Landscape and garden studies à Dumbarton Oaks, Washington D.C.

Il a agi comme président de la Commission du développement viable au sein de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (IUCN)

et comme président de la Commission de la qualité environnementale Kativik au Nouveau-Québec (KEQC). Il est président du Comité public aviseur sur l'état de l'environnement au Canada et siège au sein de plusieurs comités canadiens concernés par les problématiques environnementales et du développement durable.

Il est membre de plusieurs comités aviseurs de revues scientifiques et professionnelles et a rédigé et publié des textes sur la perception du paysage, les théories et méthodes reliées à la planification du territoire ainsi que sur le développement viable. Ces études actuelles portent sur les histoires de l'idée du paysage, les sens accordés au paysage à travers des cultures variées et comment celles-ci informent les stratégies de gestion et des actions à travers le temps.

Il a agi comme président et est membre de plusieurs jurys de design. Il est consultant auprès de la Ville de Montréal pour le développement des réseaux d'espaces libres y compris la restauration du parc Mont-Royal, œuvre originale de F.L. Olmsted; sur la réhabilitation des îles Ste-Hélène et Notre-Dame; et sur le design de la place Berri au centre-ville de Montréal. Il a collaboré à plusieurs projets de design urbain à travers le Canada, et plusieurs de ces projets ont été reconnus et primés par les associations professionnelles.

LUC LACHARITÉ COMMISSAIRE

Luc Lacharité a dirigé d'importantes organisations pendant près de 35 années, au cours desquelles il a su développer des relations professionnelles aux plus hauts niveaux des secteurs privé et public. Sa réputation de gestionnaire efficace et rigoureux autant que son expertise en matière d'affaires publiques et de relations gouvernementales sont avantageusement reconnues.

Depuis son départ du Groupe CGI inc., où il a occupé pendant 5 ans le poste de vice-président Affaires publiques, il agit comme consultant à titre d'associé principal de Nereus Conseils Stratégiques. Au cours de l'année 2010, il a été, pour une période de six mois, président-directeur général par intérim de Montréal International.

Antérieurement, Luc Lacharité a œuvré à la tête de différentes organisations au profil stratégique élevé. Il a été notamment vice-président exécutif de la Chambre

de commerce du Montréal métropolitain pendant plus de 15 années. Son leadership et sa capacité de mobiliser des équipes lui ont permis de contribuer significativement à plusieurs initiatives profitables à l'économie et au mieux-être de la région métropolitaine.

Auparavant, il avait été directeur général de l'Union des municipalités du Québec, après avoir agi au même titre à la Société des Jeux du Québec. Il avait aussi œuvré comme cadre supérieur au niveau municipal après quelques années passées dans le milieu de l'éducation.

Il prend toujours une part active à la vie communautaire en tant que membre du conseil d'administration du Boulot vers ..., organisme de réinsertion sociale.

Il est diplômé en Sciences de l'Éducation de l'Université Laval. Il a été nommé commissaire *ad hoc* de l'OCPM en février 2009.

HÉLÈNE LAPERRIÈRE

COMMISSAIRE

Hélène Laperrière est titulaire d'un baccalauréat en géographie-sciences économiques de l'Université Laval, d'une maîtrise en urbanisme de l'Université de Montréal, d'un doctorat en aménagement de l'Université de Montréal, et a été doublement boursière postdoctorale (INRS-Urbanisation et CRSH).

Spécialisée en études urbaines, en planification stratégique et en valorisation patrimoniale, Hélène Laperrière exerce l'urbanisme en pratique privée, tout en dirigeant le Groupe Culture et Ville qu'elle a fondé en 1998. Depuis 2009, elle effectue des séjours en Chine où elle enseigne l'urbanisme et la mise en valeur du patrimoine social et bâti.

De 2000 à 2003, elle a participé au projet de la Bibliothèque Nationale du Québec, d'abord comme membre du jury d'architecture, puis comme membre du comité de construction. De 1999 à 2009, elle a siégé en tant que vice-présidente au conseil d'administration du Montréal, Arts Interculturels (MAI). De 2005 à 2008,

elle a été membre du Comité éditorial d'Urbanité, la revue de l'Ordre des Urbanistes du Québec. Elle est l'auteure de guides historiques et patrimoniaux des régions du Québec.

Madame Laperrière est membre de l'Ordre des urbanistes du Québec et de l'Institut canadien des urbanistes depuis 1982. Elle a également été membre de l'Association canadienne de l'immeuble, de l'Association de l'immeuble du Québec et de la Chambre d'immeuble de Montréal de 1984 à 1985. De 1990 à 1996, elle a agi comme secrétaire de l'Association des étudiants du doctorat en aménagement de l'Université de Montréal.

Elle a aussi présidé le comité d'administration du CIRQ (Centre d'Intervention et de Revitalisation des Quartiers, devenu Convergence). En 1997, elle a été la conceptrice et la responsable scientifique du site Internet de Quartiers Culturels du Monde.

HÉLÈNE MORAIS

COMMISSAIRE

Hélène Morais a été présidente du Conseil de la santé et du bien-être au gouvernement du Québec durant sept ans, jusqu'en 2006. De 1984 à 1999, elle a occupé les fonctions de directrice générale de la Conférence des conseils régionaux de la santé et des services sociaux du Québec; directrice de la planification au ministère de la Santé et des Services sociaux; directrice de la planification, de l'évaluation et des systèmes d'information et directrice de la Direction du programme santé physique à la Régie de la santé et des services sociaux de la région de Québec.

À titre de gestionnaire d'une dizaine d'unités administratives et d'organismes publics différents ayant des responsabilités de planification, d'évaluation, de coordination et de consultation, Hélène Morais a été très impliquée dans la participation publique, la consultation publique et la communication publique à travers l'animation de groupes composés de citoyens et d'experts et leur rôle conseil auprès des décideurs politiques. Elle exerce actuellement des activités de consultation auprès des établissements de santé et services sociaux et de coaching professionnel auprès de dirigeants, de gestionnaires et d'équipes au sein d'organisations des secteurs privés et publics.

Hélène Morais est détentrice d'une maîtrise en Administration des affaires (MBA) et d'un baccalauréat en Service social de l'Université Laval. Elle est certifiée coach intégrale™ professionnelle par Integral Coaching Canada® et coach d'équipe par Team Coaching International. Elle est aussi certifiée par la Fédération internationale des Coachs.

Parmi les autres engagements de M^{me} Morais, citons son rôle de fondatrice du Forum des dirigeants et dirigeantes des organismes gouvernementaux dont elle fut la présidente pendant cinq ans; membre de la délégation canadienne aux journées d'étude pour préparer un manifeste destiné à l'ONU sur la situation des enfants dans le monde, Bruxelles, Belgique en 2002; membre de la délégation canadienne et conférencière au Forum mondial sur le développement social à Genève, Suisse en 2000 et membre de la délégation canadienne à l'Organisation mondiale de la santé à Genève en 1990 et 1991.

ANTOINE MOREAU

COMMISSAIRE

Antoine Moreau, sociologue, est titulaire d'une maîtrise en sociologie de l'Université de Montréal et d'une scolarité de doctorat de l'Université McGill. Spécialisé en perception de l'environnement et des risques, il possède une expertise dans l'évaluation des impacts sociaux.

Il travaille comme spécialiste auprès de firmes d'ingénierie ainsi que d'entreprises des secteurs public et privé depuis 20 ans. Il est membre de l'équipe de Nove Environnement depuis 2005.

Au fil des mandats, M. Moreau a réalisé des études et des évaluations d'impact dans le cadre de nombreux projets, dont la réfection de la centrale nucléaire de Gentilly 2, la ligne à haute tension Saint-Césaire-Hertel et la Forêt de l'Aigle, un projet de foresterie communautaire.

Depuis quatre ans, M. Moreau anime des tables de concertation entre les divers usagers de la forêt publique. Ces mécanismes servent à développer des cadres d'entente entre usagers du territoire forestier afin de réduire les conflits d'usage.

De 1997 à 2001, il a présidé le conseil d'administration de l'Association québécoise pour l'évaluation d'impact (A.Q.E.I.).

DOMINIQUE OLLIVIER

COMMISSAIRE

Dominique Ollivier a fait des études en génie avant d'obtenir une maîtrise en administration publique de l'École nationale d'administration publique.

Elle a occupé différents postes au sein d'organismes sociaux et au sein de cabinets ministériels au gouvernement du Québec avant d'agir comme Directrice adjointe des communications et conseillère spéciale en matière de citoyenneté au Cabinet du chef du Bloc québécois à Ottawa. Elle a aussi assuré, de 2006 à 2011, la direction générale de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICEA) et a été nommée en juin 2011, Vice-présidente, Amérique du Nord, du Conseil international pour l'éducation des adultes.

La carrière de M^{me} Ollivier est marquée par son implication bénévole auprès de nombreux organismes communautaires et par sa participation répétée à des jurys du milieu de la culture. Elle est l'auteure de plusieurs textes et mémoires traitant des questions de diversité culturelle, d'éducation des adultes, ainsi que de nombreux articles publiés dans différents revues et journaux.

Elle a été nommée commissaire *ad hoc* de l'OCPM en février 2009.

JEAN PARÉ

COMMISSAIRE

Jean Paré détient un baccalauréat ès arts, une licence en droit et une maîtrise en urbanisme de l'Université de Montréal. Il a suivi des cours spécialisés en droit public, en science politique et en aménagement du territoire à l'Université de Paris et reçu une formation complémentaire en développement international, en gestion de projets et en géomatique.

Avant d'entreprendre ses études d'urbanisme, M. Paré a exercé la profession d'avocat à titre d'adjoint au service juridique d'Expo 67. En 1970, il a été embauché par Jean-Claude La Haye et Associés, urbanistes-conseils. De 1974 à 1980, il a été directeur de la planification puis directeur du développement de la Société d'aménagement de l'Outaouais.

En 1980, il s'est joint au Groupe-conseil Coopers & Lybrand de Montréal. En 1986, il a mis sur pied le service de planification stratégique de Raymond Chabot Grant Thornton. Il a fondé son propre cabinet en 1988.

M. Paré est associé au cheminement de dossiers majeurs. En 1992-1993, il était secrétaire général adjoint du Groupe de travail sur Montréal et sa région. En 1998-1999, il a coordonné les dossiers sociaux et environnementaux de la Commission scientifique et technique sur la tempête de verglas de janvier 1998. Entre 2000 et 2002, il a été adjoint du mandataire du gouvernement en Outaouais dans le cadre de la réorganisation municipale, puis secrétaire du Comité de transition de l'Outaouais.

M. Paré est commissaire additionnel à temps partiel du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) depuis 1990. Commissaire de l'Office de consultation publique de Montréal de 2002 à 2008, il a occupé, à partir de mars 2008, le poste de conseiller technique à la wilaya de Tanger, au Maroc. Revenu à Montréal en décembre 2009, Jean Paré est de nouveau commissaire de l'OCPM depuis octobre 2010.

MICHEL SÉGUIN

COMMISSAIRE

Michel Séguin est détenteur d'un baccalauréat en sciences sociales de l'Université d'Ottawa, d'une maîtrise en études environnementales de l'Université York à Toronto et d'un doctorat en sociologie de l'Université de Montréal.

Il a œuvré dans le domaine des communications à la CBC, à Communications Canada et à la chaîne française de TVOntario mais aussi dans le domaine de l'environnement, notamment à titre de représentant des groupes environnementaux au Conseil canadien des ministres de l'environnement ainsi qu'à Action RE-buts dont il a été le cofondateur. Il est actuellement le coordonnateur du projet C-Vert de la Fondation de la famille Claudine et Stephen Bronfman.

Il a aussi été actif dans le domaine de l'enseignement et de la recherche, entre autres comme chercheur associé à l'Université de Sherbrooke ainsi qu'à l'Université de Montréal et il est l'auteur de nombreux livres et publications, principalement dans le domaine de l'environnement.

LUBA SERGE COMMISSAIRE

Luba Serge détient un baccalauréat en sociologie et une maîtrise en urbanisme de l'Université McGill et poursuit un doctorat à l'Université Concordia. Elle possède une expérience de près de vingt-cinq ans dans divers domaines liés à l'habitation et à la revitalisation des quartiers. Elle a participé à la mise sur pied de projets de coopératives d'habitation dans des quartiers montréalais et à la planification et au développement du projet Milton Parc durant les années 1980, ainsi qu'à l'élaboration du projet de la Fiducie foncière communautaire Benny Farm de 1997 à 2001. Entre 1987 et 1990, elle a travaillé au Service de l'habitation de la Ville de Montréal lors de l'élaboration de l'énoncé de politique sur l'habitation ainsi que la mise en place de la politique sur la conversion de logements locatifs en condominiums. Entre 1990 et 1993, elle a travaillé à la Société d'habitation et de développement de Montréal, où elle a entrepris le suivi et l'évaluation du Programme d'acquisition de logements locatifs, y compris son impact sur la revitalisation des quartiers et sur l'amélioration de la sécurité et la prévention de la criminalité.

Consultante depuis une quinzaine d'années, elle a entrepris des études sur la question du sans-abrisme, le logement pour personnes âgées, l'exclusion sociale, et le logement abordable et communautaire. Durant cette même période, elle a participé à divers projets tels l'introduction des méthodes de construction domiciliaire canadienne en Russie et un projet pilote de mise sur pied de fiducies foncières communautaires dans deux quartiers montréalais. De 1992 à 1998, elle a été membre du CCU de la Ville de Montréal-Ouest. Outre son travail en tant que consultante, elle enseigne au niveau collégial et universitaire.

Elle a été nommée commissaire *ad hoc* de l'OCPM en avril 2008. Elle a siégé à la consultation publique concernant les projets de redéveloppement des anciens ateliers du CN(1) ainsi que de l'îlot Séville et du Centre Raymond-Préfontaine.

NICOLE VALOIS COMMISSAIRE

Nicole Valois est architecte paysagiste et professeure à l'École d'architecture de paysage de l'Université de Montréal où elle enseigne la méthodologie du projet et le projet de paysage en milieu urbain. Elle est également chercheure associée à la Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti de l'Université de Montréal. Elle possède une expertise reconnue dans les études paysagères en milieu urbain dont le but est de mettre en valeur, évaluer et gérer les paysages dans le cadre de projet de design urbain et de conservation du patrimoine. En tant qu'experte, elle a fait partie de nombreux jurys et comités dont ceux du Conseil des Arts et des Lettres du Québec, de la Commission Jacques-Viger, du Comité consultatif d'urbanisme, et Champ Libre. Elle a également été boursière du Conseil des Arts et des Lettres du Québec à deux reprises dans le cadre de ses recherches en création sur le paysage urbain.

Elle a publié de nombreux ouvrages, dont *Le patrimoine architectural et paysager du campus de l'Université de Montréal* aux Presses de l'Université de Montréal; *Place Émilie-Gamelin in Montréal - landscape narrative, meaning and the uses of public space* dans la revue JoLA, et *Analyse paysagère de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal - Historique et caractérisation des paysages*, rapport déposé à la Ville de Montréal. Parmi ses réalisations, elle compte également le plan directeur du secteur de la Place Valois, l'aménagement de la promenade Darlington (Ville de Montréal) ainsi que la reconstruction du pont Olmsted sur le mont Royal qui s'est mérité le prix d'excellence de l'AAPQ. Elle a également dirigé des recherches-crétions portant sur l'intégration d'aménagement contemporain en milieu patrimonial en France dont le Jardin du tricentenaire de l'Abbaye des Prémontrés à Pont-à-Mousson et le Sentier de la marre salée à Marsal.

ARLINDO VIEIRA COMMISSAIRE

Arlindo Vieira est diplômé de la faculté de science politique et de droit de l'UQAM et titulaire d'un diplôme de deuxième cycle de la faculté de droit de l'Université de Montréal.

Outre les années accumulées comme avocat de pratique privée, Arlindo Vieira possède une vaste expérience dans divers milieux gouvernementaux. Il y a exercé, à différentes époques, la fonction de directeur d'un cabinet ministériel, de président du Conseil des relations interculturelles (C.R.I.) et de juge administratif à la Régie des alcools, des courses et des jeux.

Alors qu'il assumait les fonctions de président du C.R.I., Arlindo Vieira a eu l'occasion d'agir à titre de médiateur et de diriger plusieurs consultations sur des enjeux reliés aux relations interculturelles et à la gestion de la diversité dans la société québécoise et dans l'agglomération montréalaise.

Arlindo Vieira a également à son crédit une expérience de consultation publique dans le domaine du patrimoine à titre de membre du Groupe-conseil sur la politique du patrimoine culturel du Québec.

Arlindo Vieira est aussi reconnu pour son engagement social ayant œuvré dans multiples comités et organismes communautaires. La Ligue des droits et libertés, le Centre Multiethnique Saint-Louis, la Caisse Populaire des Portugais, le Centre sociocommunautaire de Montréal, le Centre Justice et Foi, le Comité des communautés culturelles du Barreau du Québec et la Fondation de la Tolérance sont quelques-uns des organismes où il siège ou qui ont bénéficié de son leadership et de son engagement au fil des ans.

Il a été nommé commissaire *ad hoc* de l'OCPM en avril 2008.

JOSHUA WOLFE COMMISSAIRE

Joshua Wolfe détient une maîtrise en urbanisme de l'Université de Montréal, de même qu'un baccalauréat en Science & Human Affairs de l'Université Concordia. Il a une grande expérience en préservation du patrimoine, en design urbain et en réglementation de l'environnement urbain. Il agit comme conseiller en développement durable pour les municipalités et les ONG. En 1990, il a été reçu membre de l'American Institute of Certified Planners. M. Wolfe est inclus dans le Canadian Who's Who pour ses réalisations en urbanisme et a reçu une reconnaissance semblable en l'an 2000 lors de la publication américaine Marquis Who's Who. Il a enseigné le développement durable des villes et la participation publique à l'Université Concordia, à l'UCLA Extension Public Policy Program, l'Université McGill, ainsi qu'à l'Institut international de gestion des grandes métropoles, et l'International Association for Public Participation.

Natif de Montréal, M. Wolfe a passé plus de cinq ans en Californie où il a effectué des études d'impact environnemental et préparé des plans d'urbanisme pour

diverses municipalités et autres organismes publics des régions de San Francisco et de San Diego. De 1998 à 2000, il a collaboré au *Policy Guide on Planning for Sustainability* de l'American Planning Association. À Montréal, il a été directeur général de la Fondation Héritage Montréal, et a contribué sur une base régulière à la chronique d'architecture et d'urbanisme du journal *The Gazette*. Le livre *Découvrir Montréal*, publié par Libre Expression, a été corédigé par M. Wolfe et Cécile Grenier. De plus, il est l'auteur d'une cinquantaine d'articles, chapitres de livres et papiers scientifiques. Il a mis sur pied le Comité du patrimoine bâti juif et a fait partie du conseil d'administration de la Fondation du patrimoine religieux du Québec. Il a été un des fondateurs de la coopérative d'habitation les Tourelles, à Milton-Parc, où il a vécu pendant plus de quinze ans. Ayant déjà siégé au conseil d'administration national de la Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP), il est actuellement vice-président de SNAP-Québec.

Joshua Wolfe est commissaire *ad hoc* depuis 2002.

ANNEXE II

EXTRAITS
CHARTRE DE LA VILLE
DE MONTRÉAL, L.R.Q., C. C.-11.4

SECTION I OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Institution.

75. Est institué l'Office de consultation publique de Montréal.

2000, c. 56, ann. I, a. 75.

Président.

76. Le conseil, par une décision prise aux deux tiers des voix de ses membres, et parmi des candidats qui ont une compétence particulière en matière de consultation publique, désigne un président de l'office et peut désigner des commissaires. Il peut, dans la même résolution, déterminer leur rémunération et leurs autres conditions de travail, sous réserve, le cas échéant, d'un règlement adopté en vertu de l'article 79.

Mandat.

Le mandat du président est d'une durée de quatre ans. Il exerce ses fonctions à plein temps.

Mandat.

La durée du mandat d'un commissaire est précisée dans la résolution qui le nomme et ne peut être supérieure à quatre ans. À défaut de mention à ce sujet dans la résolution, elle est de quatre ans.

2000, c. 56, ann. I, a. 76; 2001, c. 25, a. 257.

Commissaire supplémentaire.

77. Le conseil de la ville peut, sur demande du président de l'Office et par une décision prise aux deux tiers des voix exprimées, nommer, pour la période déterminée dans la résolution, tout commissaire supplémentaire choisi à même une liste dressée par le comité exécutif, et déterminer sa rémunération et ses autres conditions de travail.

Liste.

Le président peut, annuellement, proposer une liste au comité exécutif.

Restriction.

Seules peuvent être sur une liste visée au premier ou au deuxième alinéa des personnes qui ont des compétences particulières en matière de consultation publique.

2000, c. 56, ann. I, a. 77; 2001, c. 25, a. 258.

Inhabilité.

78. Les membres du conseil de la ville ou d'un conseil d'arrondissement ainsi que les fonctionnaires et employés de la ville sont inhabiles à exercer les fonctions de président et de commissaire.

2000, c. 56, ann. I, a. 78.

Rémunération.

79. Le conseil de la ville peut, par un règlement adopté aux deux tiers des voix exprimées, fixer la rémunération du président et celle des commissaires. Ceux-ci ont droit au remboursement par l'office des dépenses autorisées par celui-ci et engagées dans l'exercice de leurs fonctions.

2000, c. 56, ann. I, a. 79; 2001, c. 25, a. 259.

Personnel.

80. Le président peut s'adjoindre le personnel dont il a besoin pour l'exercice des fonctions de l'office et fixer sa rémunération. Les employés de l'Office ne sont pas des employés de la ville.

Affectation d'employé.

Le conseil de la ville peut également affecter aux fonctions de l'Office tout employé de la ville qu'il désigne.

Trésorier.

Le trésorier de la ville ou l'adjoint qu'il désigne est le trésorier de l'Office.

2000, c. 56, ann. I, a. 80.

Exercice financier et vérification.

81. L'exercice financier de l'Office coïncide avec celui de la ville et le vérificateur de cette dernière vérifie les états financiers de l'Office et, dans les 120 jours suivant la fin de l'exercice financier, fait rapport de son examen au conseil.

2000, c. 56, ann. I, a. 81.

Sommes nécessaires.

82. Le conseil met à la disposition de l'Office les sommes nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Sommes minimales.

Le conseil doit, par règlement, prescrire le montant minimal des sommes qui doivent être mises, annuellement, à la disposition de l'Office. Le trésorier de la ville doit inclure le montant ainsi prescrit dans le certificat qu'il prépare conformément à l'article 474 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19).

2000, c. 56, ann. I, a. 82.

Fonctions.

83. L'Office a pour fonctions :

1° de proposer des règles visant à encadrer la consultation publique faite par une instance de la ville responsable de cette consultation en vertu de toute disposition applicable afin d'assurer la mise en place de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces ;

2° de tenir une consultation publique sur tout projet de règlement révisant le plan d'urbanisme de la ville ;

2.1° de tenir une consultation publique sur tout projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de la ville, à l'exception de ceux adoptés par un conseil d'arrondissement ;

3° de tenir, sur tout projet désigné par le conseil ou le comité exécutif de la ville et à la demande de l'un ou de l'autre, des audiences publiques sur le territoire de la ville.

Dispositions non applicables.

Toutefois, ni le paragraphe 2° du premier alinéa, ni les articles 109.2 à 109.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) ne s'appliquent à un projet de règlement dont l'unique but est de modifier le plan d'urbanisme de la ville afin de permettre la réalisation d'un projet visé au paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 89.

Comptes.

L'Office rend compte au conseil de ses activités à la demande de celui-ci ou du comité exécutif et au moins une fois l'an. À cette occasion, il peut lui faire toute recommandation.

2000, c. 56, ann. I, a. 83; 2003, c. 19, a. 61;

2003, c. 28, a. 23; 2008, c. 19, a.6.

SECTION II

COMPÉTENCES PARTICULIÈRES DE LA VILLE

§ 1. — GÉNÉRALITÉS

88. Le plan d'urbanisme de la ville doit comprendre, en plus des éléments mentionnés à l'article 83 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), un document complémentaire établissant des règles et des critères dont doivent tenir compte, dans tout règlement visé à l'article 131, les conseils d'arrondissement et obligeant ces derniers à prévoir, dans un tel règlement, des dispositions au moins aussi contraignantes que celles établies dans le document.

Règles d'harmonisation.

Il peut comprendre, en outre des éléments mentionnés à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, relativement à tout ou partie du territoire de la ville, des règles visant à assurer l'harmonisation des règlements qui peuvent être adoptés par un conseil d'arrondissement en vertu de l'article 131 ou la cohérence du développement de la ville.

2000, c. 56, ann. I, a. 88; 2001, c. 25, a. 265.

Projets permis par règlement de la ville.

89. Le conseil de la ville peut, par règlement, permettre, malgré tout règlement adopté par un conseil d'arrondissement, la réalisation d'un projet relatif :

- 1°** à un équipement collectif ou institutionnel, tel un équipement culturel, un hôpital, une université, un collège, un centre des congrès, un établissement de détention, un cimetière, un parc régional ou un jardin botanique;
- 2°** à de grandes infrastructures, tel un aéroport, un port, une gare, une cour ou une gare de triage ou un établissement d'assainissement, de filtration ou d'épuration des eaux;
- 3°** à un établissement résidentiel, commercial ou industriel situé dans le centre des affaires ou, s'il est situé hors du centre des affaires, dont la superficie de plancher est supérieure à 25 000 m²;
- 4°** à de l'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement, notamment dans le cadre d'un programme de logement social mis en œuvre en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8);
- 5°** à un bien culturel reconnu ou classé ou à un monument historique cité conformément à la Loi sur les biens culturels (chapitre B-4) ou dont le site envisagé est situé dans un arrondissement historique ou naturel ou dans un site du patrimoine au sens de cette loi.

Centre des affaires.

Aux fins du paragraphe 3° du premier alinéa, le centre des affaires comprend la partie du territoire de la ville délimité par la rue Saint-Urbain, depuis la rue Sherbrooke Ouest jusqu'à la rue Sainte-Catherine Ouest, par la rue Sainte-Catherine Ouest jusqu'à la rue Clark, par la rue Clark jusqu'au boulevard René-Lévesque Ouest, par le boulevard René-Lévesque Ouest jusqu'à la rue Saint-Urbain, par la rue Saint-Urbain jusqu'à la côte de la Place d'Armes, par la côte de la Place d'Armes jusqu'à la Place d'Armes, de la Place d'Armes jusqu'à la rue Notre-Dame Ouest, par la rue Notre-Dame Ouest jusqu'à la rue de la Montagne, par la rue de la Montagne jusqu'à la rue Saint-Antoine Ouest, par la rue Saint-Antoine Ouest jusqu'à la rue Lucien-Lallier, par la rue Lucien-Lallier jusqu'au boulevard René-Lévesque Ouest, par le boulevard René-Lévesque Ouest jusqu'à la rue de la Montagne, par la rue de la Montagne jusqu'aux terrains bordant le côté nord du boulevard René-Lévesque, des terrains bordant le côté nord du boulevard René-Lévesque jusqu'à la rue Drummond, de la rue Drummond jusqu'à la rue Sherbrooke Ouest et de la rue Sherbrooke Ouest jusqu'à la rue Saint-Urbain.

Règles d'urbanisme.

Un règlement visé au premier alinéa ne peut contenir que les règles d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet. Il a pour effet de modifier tout règlement en vigueur adopté par le conseil d'arrondissement, dans la mesure qu'il doit prévoir de manière précise et spécifique.

2000, c. 56, ann. I, a. 89; 2001, c. 25, a. 265;
2002, c. 77, a. 13; 2003, c. 19, a. 62.

Approbation référendaire.

89.1. Malgré le troisième alinéa de l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), un règlement adopté par le conseil de la ville en vertu de l'article 89 n'est pas susceptible d'approbation référendaire, sauf dans le cas d'un règlement permettant la réalisation d'un projet visé au paragraphe 5° du premier alinéa de cet article.

Consultation publique.

Le projet d'un règlement visé au premier alinéa de l'article 89 doit faire l'objet d'une consultation publique effectuée par l'Office de consultation publique de Montréal, qui doit à cette fin tenir des audiences publiques et rendre compte de cette consultation au moyen d'un rapport dans lequel il peut faire toute recommandation.

Interprétation.

La consultation publique visée au deuxième alinéa tient lieu de celle prévue aux articles 125 à 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Dans le cas d'un règlement susceptible d'approbation référendaire, le dépôt au conseil du rapport de l'Office de consultation publique tient lieu, pour l'application de l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de la tenue de l'assemblée publique visée à l'article 125 de cette loi.

Dispositions non applicables.

Pour l'application des articles 130 à 137 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à un règlement permettant la réalisation d'un projet visé au paragraphe 5° du premier alinéa de l'article 89, lorsque ce projet est situé dans l'arrondissement historique du Vieux-Montréal, les dispositions suivantes s'appliquent :

- 1° les demandes de participation à un référendum en fonction du second projet de règlement peuvent provenir de l'ensemble de l'arrondissement dans lequel le projet est envisagé, ou de l'ensemble des arrondissements touchés par le projet, le cas échéant ;
- 2° l'avis public prévu à l'article 132 est dispensé de la description et de la mention des zones ou secteurs de zone d'où peut provenir une demande ;
- 3° la demande prévue à l'article 133 est dispensée d'indiquer clairement la zone ou le secteur de zone d'où elle provient ;
- 4° malgré l'article 136.1 de cette loi, le règlement qui, le cas échéant, a été adopté en vertu de l'article 136 de cette loi doit être approuvé par les personnes habiles à voter de l'arrondissement touché par le projet, ou par celles de l'ensemble des arrondissements touchés par le projet, le cas échéant.

Dispositions non applicables.

Toutefois :

- 1° le quatrième alinéa ne s'applique pas à un règlement ayant pour but de permettre la réalisation d'un projet, visée au paragraphe 5° du premier alinéa de l'article 89, projeté par le gouvernement ou par l'un de ses ministres, mandataires ou organismes ;
- 2° ni le deuxième alinéa, ni les articles 125 à 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ne s'appliquent au projet d'un règlement dont l'unique but est de permettre la réalisation d'un projet visé au paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 89.

2001, c. 25, a. 265 ; D. 1308-2001, a. 11 ;
2003, c. 19, a. 63 ; 2008, c. 18, a. 6.

- 89.1.1** Pour l'application des articles 89 et 89.1, lorsque la décision de réaliser un projet visé au premier alinéa de l'article 89 ou de permettre sa réalisation, sous réserve des règles d'urbanisme applicables, fait partie de l'exercice d'une compétence d'agglomération prévue par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (chapitre E-20.001), la mention d'un règlement adopté par un conseil d'arrondissement vise également un règlement adopté par le conseil d'une municipalité mentionnée à l'article 4 de cette loi.

L'adaptation prévue au premier alinéa s'applique en outre de toute autre qui découle de cette loi, notamment celles selon lesquelles la mention du conseil de la ville signifie le conseil d'agglomération et la mention du territoire de la ville signifie l'agglomération. Cette seconde adaptation s'applique particulièrement, dans le cas visé au premier alinéa, aux fins de la compétence de l'Office de consultation publique de Montréal qui est prévue au deuxième alinéa de l'article 89.1.

D. 1213-2005, a. 7



ANNEXE III

LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE L'OFFICE

L'Office s'est doté de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces aux termes desquels il rend compte, dans un rapport, des opinions exprimées par les citoyens présents aux audiences.

Conformément à ses obligations et responsabilités, l'Office chapeaute les commissions et gère ses activités. Le secrétariat général est responsable d'appuyer le travail des commissaires et d'effectuer l'administration générale de l'Office.

Les ressources matérielles

Les bureaux de l'Office sont situés au 1550, rue Metcalfe, 14^e étage. En plus des espaces pour son secrétariat, l'Office dispose de salles qui servent pour des réunions préparatoires aux consultations et aux audiences publiques.

Les ressources humaines

L'équipe de l'Office est constituée de commissaires, nommés par le conseil municipal, d'un personnel administratif et de collaborateurs externes, embauchés sur une base contractuelle. Ces derniers sont responsables de la préparation des consultations et du soutien aux commissaires dans leur travail.

Les commissaires

En juin 2010, le conseil municipal a nommé M^{me} Louise Roy à titre de présidente de l'Office pour un nouveau mandat de quatre ans. Sur recommandation de la présidence, un certain nombre de commissaires à temps partiel sont nommés par le conseil municipal pour tenir les consultations. Ces derniers ne peuvent être des employés de la Ville ou des élus municipaux.

Les commissaires ont la responsabilité de siéger aux consultations publiques et de rédiger les rapports pour le conseil municipal. Dans ces rapports, ils font toute recommandation qu'ils jugent appropriée.

La présidente

Louise Roy

Les commissaires *ad hoc* en 2011

André Beauchamp, Bruno Bergeron, Nicole Boily, Jean-Claude Boisvert, Nicole Brodeur, Jean Burton, Jean Caouette, Viateur Chénard, Irène Cinq-Mars, Louis Dériger, Alain Duhamel, Habib El-Hage, Ariane Émond, Claude Fabien, Judy Gold, Michel Hamelin, Peter Jacobs, Luc Lacharité, Hélène Laperrière, Hélène Morais, Antoine Moreau, Dominique Ollivier, Jean Paré, Michel Séguin, Luba Serge, Nicole Valois, Arlindo Vieira, Joshua Wolfe.

Les notes biographiques des commissaires se retrouvent en Annexe I de ce document.

Le personnel

Pour appuyer les commissaires dans la préparation et la tenue des consultations ainsi que dans la rédaction des rapports, l'Office a mis en place une structure administrative.

C'est ainsi que l'Office s'est donné un secrétariat général réduit, constitué d'un secrétaire général, M. Luc Doray, appuyé par une petite équipe d'employés. M. Doray est un fonctionnaire permanent de la Ville de Montréal qui a été affecté à l'OCPM par le comité exécutif à l'automne 2002. Des employés contractuels sont aussi embauchés au besoin. La Charte de la Ville de Montréal prévoit que les employés de l'Office ne sont pas des employés de la Ville, mais que le conseil de la ville peut affecter aux fonctions de l'Office tout employé qu'il désigne (article 80).

Les collaborateurs

L'Office peut s'appuyer sur un réseau fidèle de collaborateurs pour la réalisation de son mandat. En outre, pour assister les citoyens et les commissaires dans la compréhension des projets et de leurs enjeux, l'Office a pu compter sur le soutien et l'expérience des employés, des professionnels, des cadres, des élus des arrondissements et des services centraux.

De plus, un bon nombre de ressources externes ont mis à notre disposition leurs connaissances et leur expertise. Sans la collaboration de chacun, l'Office n'aurait pas réussi à diffuser l'information pertinente aux citoyens en vue d'obtenir leurs points de vue sur les projets présentés en consultation publique.

LES PRATIQUES DE L'OFFICE

L'OCPM a élaboré un *code de déontologie* pour encadrer la pratique des commissaires. En plus des dispositions générales, le code couvre la question de l'indépendance des commissaires et de leur devoir de réserve.

LE CODE DE DÉONTOLOGIE DES COMMISSAIRES

L'Office de consultation publique de Montréal a pour mandat de tenir des consultations publiques crédibles, transparentes et efficaces. Toute personne qui accepte d'agir comme commissaire de l'Office, que ce soit à temps plein, partiel ou *ad hoc*, doit agir dans l'intérêt public, avec équité, intégrité, dignité, honneur et impartialité. Elle s'engage, notamment à respecter le code de déontologie de l'Office.

Les dispositions générales

1. Le commissaire sert le public de façon irréprochable et au meilleur de sa connaissance.
2. Le commissaire évite toute activité incompatible avec l'exercice de ses fonctions ou qui risque de nuire à l'image et à la crédibilité de l'Office et de ses commissaires.
3. Le commissaire avise le président de l'Office de toute situation qui risquerait d'entacher sa crédibilité ou celle de l'Office.
4. Le commissaire fait preuve de neutralité politique dans l'exercice de ses fonctions.
5. Le commissaire n'utilise pas indûment son titre ou son statut de commissaire.
6. Le commissaire respecte la loi ainsi que les règles de procédure, les politiques et les orientations générales de l'Office. Dans ses décisions touchant la bonne marche d'un mandat, il respecte le principe de la saine gestion des ressources humaines, financières et matérielles.
9. Le commissaire ne peut accorder, solliciter ou accepter, pour lui-même ou pour une autre personne, une faveur ou un avantage indu. Il ne peut se laisser influencer par la perspective d'un tel avantage, ni utiliser à son profit un bien municipal ou une information privilégiée obtenue en sa qualité de commissaire.

Le devoir de réserve

L'indépendance

7. Le commissaire évite tout conflit d'intérêts. Il évite aussi toute situation qui pourrait évoluer vers un conflit d'intérêts ou le mettre en position de vulnérabilité.
8. Le commissaire doit informer sans délai le président de l'Office de toute situation pouvant mettre en cause son indépendance ou son impartialité.
10. Le commissaire fait preuve de réserve autant dans l'expression publique de ses opinions politiques qu'à l'égard d'un projet controversé.
11. Le commissaire ne commente pas publiquement les rapports de l'Office. Toutefois, le président d'une commission ou un commissaire qu'il délègue peut présenter et expliquer le rapport de cette commission.
12. Durant son mandat, le commissaire s'abstient de prendre position publiquement sur tout projet faisant l'objet d'un mandat de l'Office.
13. Durant son mandat, le commissaire s'abstient de commenter publiquement les décisions relatives aux projets qui ont fait l'objet d'un rapport de l'Office. Même après l'expiration de son mandat, il s'abstiendra de commenter publiquement les décisions relatives aux projets confiés à l'Office pendant son mandat.

La consultation publique

14. Le commissaire n'a aucun intérêt particulier dans le dossier qui lui est confié. Il n'a ni participé à l'élaboration du projet, ni émis publiquement d'opinion à son sujet. Il n'occupe aucune fonction de décideur dans un organisme participant à la consultation.
15. Le commissaire acquiert une connaissance aussi complète que possible du dossier et s'assure d'en terminer l'analyse dans les délais fixés.
16. Le commissaire évite toute rencontre privée avec les responsables et les personnes ressources, sauf dans les cas prévus aux règles de procédure de l'Office.
17. En séance publique, le commissaire favorise la participation pleine et entière des intéressés. Il facilite l'accès des citoyens à l'information, les aide à bien comprendre les projets et les incite à exprimer leur opinion sans contrainte.
18. Le commissaire applique la procédure avec équité à l'égard de tous les participants. Il agit en tout temps de la façon la plus transparente possible.
19. Le commissaire fait preuve de réserve, de courtoisie, de sérénité et de considération envers tous les participants d'une consultation publique, quelle que soit leur opinion et sans discrimination. Il suscite le respect mutuel de toutes les personnes qui assistent ou qui participent aux travaux de la commission.
20. Pour son analyse et pour l'avis destiné au rapport de la commission, le commissaire n'utilise que la documentation accessible au public dans le cadre de la consultation publique et l'information communiquée en assemblée ou en audience, ou après celles-ci, dans la mesure prévue aux règles de procédure de l'Office. Il peut aussi utiliser les connaissances courantes des disciplines abordées et la littérature existante dans les domaines pertinents.
21. Le commissaire respecte en tout temps le caractère confidentiel des délibérations de la commission. Il respecte aussi la confidentialité du rapport de la commission jusqu'à ce qu'il soit rendu public.

LA MISE EN ŒUVRE D'UNE CONSULTATION PUBLIQUE

Lorsqu'un mandat de consultation est confié à l'Office, la présidente nomme une commission formée de un ou plusieurs commissaires. Le secrétaire général, pour sa part, forme l'équipe qui appuiera les commissaires dans leur travail. L'Office s'assure ensuite qu'un dossier de documentation soit produit. Ce dossier est disponible aux bureaux de l'Office, sur son site Internet, de même qu'aux bureaux de dépôt établis selon la nature du dossier.

L'avis public

Après avoir reçu le mandat de tenir une consultation publique et complété le dossier de documentation, l'Office publie un avis convoquant une assemblée publique dans un ou plusieurs journaux distribués sur le territoire de la Ville de Montréal. L'avis public mentionne, notamment :

- > l'objet de la consultation publique;
- > les date, heure et lieu de la ou des séances de consultation publique;
- > les endroits où la documentation est disponible;
- > les délais et modalités de dépôt d'un mémoire, le cas échéant.

Les communications

Selon le cas, des moyens de communication supplémentaires sont utilisés pour aviser la population. À ce chapitre, l'Office peut recourir aux journaux locaux et aux quotidiens. En plus, l'Office produit généralement des feuillets distribués de porte en porte dans le secteur touché par un projet ou peut déposer des affiches et des dépliants dans des lieux publics. De même, l'Office expédie, à l'aide de listes d'envoi constituées en fonction de la nature des dossiers qui font l'objet de consultations, de l'information aux personnes, groupes et organismes intéressés. En outre, l'Office utilise des médias sociaux tels Facebook pour faire connaître ses consultations.

Le dossier de documentation

Le dossier de documentation évolue suivant les documents déposés tout au long du processus de consultation. Les pièces originales du dossier sont conservées à l'Office. Après la publication du rapport de la commission, le dossier de documentation demeure accessible aux bureaux de l'OCPM et sur son site Internet.

Le dossier de documentation comprend habituellement :

tout document descriptif ou explicatif du projet comprenant une synthèse des études ayant servi à son élaboration. Le document présente la raison d'être du projet, les principes et les orientations qui ont servi à son élaboration, ses principales caractéristiques et, le cas échéant, les options soumises à la consultation publique;

- > le dossier décisionnel préparé par les différentes instances de la Ville;
- > la documentation relative à la justification du projet, à ses divers aspects et à ses impacts;
- > au besoin, les extraits pertinents du plan et de la réglementation d'urbanisme en vigueur;
- > les principaux plans, cartes de localisation, esquisses et simulations visuelles nécessaires à la compréhension du projet, si applicable.

Les rencontres préparatoires de la commission

La commission rencontre habituellement le promoteur ainsi que les représentants de l'arrondissement et des services municipaux qui feront la présentation du projet en assemblée publique. De telles rencontres préparatoires servent à s'assurer que les dossiers de documentation sont complets et que la présentation est bien soutenue par des outils audiovisuels. La commission s'assure que les commissaires ont une bonne compréhension du projet à l'étude et que tous les intervenants comprennent bien leurs rôles respectifs et le déroulement d'une séance publique. La commission veille à ce que chacun soit prêt à répondre à toutes les questions pertinentes telles l'impact, les conséquences et les étapes ultérieures du projet. Les comptes rendus de ces rencontres préparatoires sont versés sur le site Internet de l'Office.

La tenue de la consultation publique

La consultation se déroule toujours en deux parties distinctes : la période de questions et l'expression des opinions.

La première partie permet aux participants, de même qu'à la commission, d'entendre la description du projet soumis à la consultation publique et la présentation du cadre réglementaire en plus de poser des questions sur le projet. Durant cette première partie, ce sont les représentants du promoteur et des services municipaux qui présentent eux-mêmes les composantes du projet et répondent aux questions du public et des commissaires. Il peut arriver que des ateliers ou des séances thématiques visant à examiner un aspect particulier du projet sous étude soient organisés dans le cadre de la première partie.

La deuxième partie permet aux participants d'exprimer leurs préoccupations, leurs opinions et leurs commentaires sur le projet. Leur intervention peut se faire sous forme de mémoire écrit aussi bien que de commentaires oraux. Dans cette deuxième partie, les représentants du promoteur et des services municipaux n'interviennent plus, bien qu'ils puissent être présents dans la salle. À la fin de la deuxième partie, un représentant du promoteur ou de la Ville peut demander à exercer un droit de rectification afin d'apporter une correction ou une précision sur des données factuelles. Ces deux parties sont séparées par un délai intermédiaire variable d'environ 21 jours pour permettre aux participants de préparer leur mémoire ou leur énoncé d'opinion.

Toutes les séances d'une consultation sont publiques. Elles doivent être tenues dans un lieu approprié et accessible à la population. Les séances sont enregistrées et, généralement, les débats sont pris en notes sténographiques rendues publiques avec la documentation.

Selon la nature ou la complexité des dossiers faisant l'objet des consultations, d'autres formules peuvent être utilisées telles des colloques, conférences, séminaires, journées portes ouvertes, consultation en ligne, etc.

L'analyse et le rapport de la commission

À la suite de la consultation publique, la commission prépare un rapport qui est déposé au comité exécutif et au conseil municipal. Les rapports de l'Office comprennent habituellement une description sommaire du projet à l'étude ainsi qu'un résumé des préoccupations des participants. La commission complète ensuite son analyse et fait ses recommandations. Ce rapport est rendu public au plus tard dans les quinze jours suivant son dépôt au maire et au président du comité exécutif.

LE DÉROULEMENT TYPIQUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION STANDARD

Le président ouvre l'assemblée et expose le mandat confié à l'Office de consultation publique. Il présente les personnes affectées à la commission, notamment le ou les autres commissaires, et invite les responsables et les personnes ressources à se présenter.

Le président explique le fonctionnement de la consultation qui se déroulera en deux parties: la première est consacrée à la présentation du projet et aux questions des citoyens, et la seconde, à leurs commentaires et opinions. Les séances sont enregistrées et les enregistrements seront accessibles au public dans le dossier de documentation. De plus, les notes sténographiques des séances seront disponibles sous format écrit pour consultation ou en version électronique sur le site Internet de l'Office. Le président déclare qu'il ne permettra aucune forme de manifestation ni remarque désobligeante et ni propos diffamatoires, et ce, dans le but de favoriser des débats sereins.

À l'invitation du président, les responsables présentent le projet et expliquent le cadre réglementaire dans lequel il s'inscrit.

Le président annonce que les personnes désirant poser des questions doivent d'abord s'inscrire au registre et qu'elles peuvent maintenant le faire. Un participant peut intervenir plusieurs fois, mais il devra chaque fois se réinscrire.

Le président invite les personnes dans l'ordre d'inscription. Les questions sont adressées au président, qui les dirige au responsable ou aux personnes ressources pouvant y répondre. Le président et les commissaires peuvent poser toute question susceptible d'éclairer le public sur l'objet de la consultation.

Le président s'assure que toute question obtienne réponse. Si la réponse ne peut être donnée au cours de la séance, elle devra être fournie par écrit dans les meilleurs délais, et elle sera versée au dossier de documentation.

Le président met fin à la période de questions quand la liste des personnes inscrites est épuisée et qu'il n'y a pas d'information supplémentaire à obtenir.

Le président invite les citoyens à signifier au secrétariat de l'Office leur intention de présenter une opinion à la commission, et les invite à la séance qui entendra les mémoires, qui a lieu généralement trois semaines plus tard. Un participant ne peut intervenir qu'une fois pour présenter son opinion.

Le président invite les personnes dans l'ordre convenu au préalable entre les citoyens et le secrétariat de l'Office lors de leur inscription. Après chaque présentation, le président ou les commissaires peuvent poser des questions aux intervenants dans le but d'assurer une bonne compréhension des opinions exprimées.

À la fin de la séance, le président peut, selon les modalités qu'il établit, entendre un représentant du promoteur ou de la Ville qui souhaite rectifier des faits ou corriger des données objectives.

Une fois les opinions et commentaires entendus, le président déclare que l'assemblée publique est terminée.



ANNEXE IV

LISTE DES EMPLOYÉS ET COLLABORATEURS EN 2011

Employés

Louis-Alexandre Cazal
Luc Doray
Lizon Levesque
Faustin Nsabimana
Jimmy Paquet-Cormier
Anik Pouliot
Gilles Vézina

Collaborateurs

Michel Agnaïeff
Brunelle-Amélie Bourque
Richard Brunelle
Léa Cousineau
José Fernando Díaz
Delphine Dusabe
Mathieu Fournier
Tida Goudiaby
Henri Goulet
Félix Hébert
Charlotte Horny
Laurent Maurice Lafontant

Victor Lapalme
Nhat Tan Le
Marie Leahey
Olivier Légaré
Christelle Lollier-Théberge
Liane Mbonyumuvunyi
Denise Mumporese
Élise Naud
Marc-André Roche
Simon Saint-Pierre
Gabrielle Tremblay



OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

Cours Mont-Royal
1550, rue Metcalfe
Bureau 1414
Montréal (Québec)
H3A 1X6

Téléphone: 514 872-3568
Télécopieur: 514 872-2556
ocpm@ville.montreal.qc.ca

ocpm.qc.ca

